

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 30 MARS 2016**

**Sous la Présidence de
Monsieur Christophe DUMONT, Maire**

**REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 30 MARS 2016
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
DUMONT Christophe	X			
HOURNON Jean-Paul	X			
MASCLET Johanne	X			
CARREZ Didier	X			
FAIVRE Caroline	X			
ALLARD Patrick	X			
TAILLEZ Isabelle	X			
DESMENEZ Jean-Claude		X Procuration à Christophe DUMONT		
DELATTRE Marie Josée	X			
DELVAL Freddy	X			
WIDIEZ Dimitri	X			
DAMBRIN Pascal		X Procuration à Joselyne GEMZA		
JOUVENEZ Jean-Luc	X			
CHOTIN Jean-Michel		X Procuration à Johanne MASCLET		
JARUGA Henri	X			
LESPAGNOL Fatima	X			
WIDIEZ Lise		X Procuration à Jean-Luc JOUVENEZ		
SALPETRA Elise		X Procuration à Jean-Paul HOURNON		
DORNE Sylvie	X			
BEDENIK Claudine	X			
BERLINET Jean-Pierre		X Procuration à Isabelle TAILLEZ		
GEMZA Joselyne	X			
SANTERRE Françoise	X			
DUMONT Christiane		X Procuration à Claudine BEDENIK		
BRIDOUX Josyane	X			
STOBIECKI Jean-Pierre	X			
LEGRAND Véronique	X			
WOSINSKI Bruno	X			
POP Cerasela			X	
GUERIN Victor	X			
DEBLANGY Lucie	X	X jusque 20h45 procuration à Bruno WOSINSKI		
CAMPISANO Vincent	X			
POULAIN Daniel	X			

M. le MAIRE : Bonsoir à toutes et à tous, je vous propose d'ouvrir la séance du Conseil municipal du 30 mars 2016. Alors une fois n'est pas coutume, avec un ordre du jour un peu plus léger notamment par rapport aux deux derniers Conseils municipaux où nous avons examiné le rapport d'orientation budgétaire et le budget primitif pour l'année 2016. Et nous n'avons que 13 délibérations qui seront proposées à votre examen ce soir par rapport aux 28 des derniers conseils municipaux, donc nous devrions terminer assez tôt je l'espère. Avec le changement d'horaire peut être que l'on terminera et qu'il fera encore clair. Ca sera à marquer dans les annales profitez-en. Je vous remercie de votre présence, les habitants tout d'abord qui ont le plaisir de suivre nos travaux, les élus, les techniciens de la collectivité, et les représentants de la presse qui assistent aux débats de ce soir. Donc comme de coutume, les 4 commissions municipales se sont réunies les 21 et 23 mars pour examiner les questions qui relèvent de leur compétence, qui sont inscrites à l'ordre du jour du conseil municipal de ce soir. Donc ces commissions ont également travaillé sur diverses questions relatives à leur compétence et qui ne font pas l'objet de délibération ce soir conformément à notre volonté de ne pas restreindre le travail des commissions à l'examen des délibérations. Alors les comptes rendus des commissions ont été joints au dossier de Conseil municipal afin de respecter le principe d'information des conseillers municipaux comme à chaque fois. En ce qui concerne la précédente réunion de Conseil municipal du 11 février 2016, le compte rendu sommaire a été affiché sous huitaine en mairie comme il se doit. Il a été joint à votre dossier avec le procès verbal de cette précédente séance. Et puisque je parle de retranscription des débats, dans le cadre du procès verbal, vous aurez sans doute remarqué le changement des micros, l'absence du technicien qui traditionnellement enregistrait les débats. Alors je vous rappelle qu'en début de mandat, nous avons déjà fait le choix puisque une heure d'enregistrement c'était 360 euros TTC de l'heure, enregistrement plus retranscription des débats. Nous avons déjà fait un choix de ne plus avoir recours qu'à la prestation d'enregistrement c'est-à-dire 120 euros au lieu de 360 euros et non plus celle de retranscription qui est donc réalisée en interne. Donc c'était une économie d'environ 8 000 euros si on intégrait les comités techniques. Et donc vous savez que nous essayons de rechercher toutes les sources d'optimisation voire de mutualisation avec d'autres communes et donc les micros qui sont devant vous ce soir, en fait, ce sont ceux de la ville de Lallaing avec laquelle nous avons passé une convention de prêt et donc ils ont mis ces micros à disposition et nous leur prêterons d'autre matériel que nous avons nous à disposition dont eux ne disposent pas, la ville de Lallaing. Donc ça nous fera économiser 120 euros l'heure. Nous les testons ce soir. Nous verrons s'ils sont opérationnels et si nous pouvons continuer ce partenariat et cette mutualisation avec la ville de Lallaing. Donc pour revenir au dossier de Conseil qui vous a été préparé, ont été jointes aussi les fiches d'opération de soutien à l'investissement local. Donc ces précisions étant faites, je vous propose d'ouvrir les travaux de la réunion de Conseil municipal en débutant comme de coutume par l'appel nominal des conseillers municipaux présents ce qui nous permettra de vérifier que le quorum est bien atteint. Et donc pour faire cet appel nominal nous devons désigner un secrétaire de séance et comme de coutume là aussi je vous propose de vous exonérer du vote à bulletin secret pour désigner ce secrétaire de séance. La tradition veut que ce soit le benjamin de séance, traditionnellement c'est Elise mais elle est couchée malade. Donc c'est Dimitri qui se voit être désigné le secrétaire de séance si tout le monde est d'accord pour le désigner et ne pas avoir recours au vote à bulletin secret. Donc Dimitri, appel nominal.

M. WIDIEZ : Appel nominal...

M. le MAIRE : Merci Dimitri. Donc l'appel nominal nous permet de constater que le quorum est atteint et que donc le Conseil municipal peut valablement délibérer. Je voudrais juste saluer la présence de Freddy DELVAL qui a subi un deuil familial ces derniers jours et qui a tenu à être présent parmi nous pour ce Conseil municipal. Donc je lui adresse, le Conseil municipal, nos sincères condoléances.

M. DELVAL : Merci

M. le MAIRE : Donc comme le Conseil municipal peut délibérer, je vous propose de commencer par l'adoption du procès verbal de la dernière réunion du Conseil municipal. Y a-t-il des questions ? Des remarques sur la rédaction de ce procès verbal ? Non, donc je vous propose de l'adopter. Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas son adoption ? Des personnes qui s'abstiennent ? Pardon Vincent. Donc Vincent n'était pas là à la précédente

séance. Donc Vincent s'abstient puisqu'il était absent à la séance donc il ne peut pas adopter un PV qu'il n'a pas vécu en direct. Donc le PV est adopté à l'unanimité moins une abstention.

ADOpte A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSTENTION

Donc avant de débiter l'examen à l'ordre du jour, je vous propose comme à chaque fois en début de Conseil municipal un rapide rappel des principaux événements survenus depuis le 11 février et que je souhaite porter à votre connaissance.

A commencer par le 12 février, une réunion publique aux Epis en présence du président du syndicat des transports, réunion au cours de laquelle, au groupe Paulette DELBLOCK, nous avons fait un point sur la rénovation urbaine, sur la vie du quartier, et sur l'éco quartier. Donc il y avait un public important, il y a eu des débats intéressants et la réunion a duré 4 heures. Jean-Pierre STOBIECKI était présent ; il pourra en attester, c'était une très belle réunion avec de très beaux échanges notamment sur toute la politique de transport, la future ligne B.

Le 14 février, les finales de l'Open de tennis, avec des finales de haut niveau, des finales internationales.

Le 16 février, une après-midi de travail avec Monsieur le Sous-Préfet, alors nous avons décidé avec Monsieur le Sous-Préfet depuis quelques temps, de tenir une réunion par trimestre sur les questions de sécurité à Sin-le-Noble, en présence des bailleurs sociaux, en présence du commissaire divisionnaire et en présence des renseignements territoriaux. C'est une réunion qui dure 1h30-2h00. Et nous avons continué avec Monsieur le Sous-Préfet pour une revue des projets Sinois sur la révision du POS en PLU, sur le projet de la gare, sur les dossiers le fonds de soutien à l'investissement local. Donc pendant 2h00 avec les représentants de la DDTM cette fois.

Le 21 c'est le spectacle de gala du cirque. Juste pour signaler que ça a été une belle réussite cette année, même si le cirque continue à avoir des difficultés surtout dans le contexte d'état d'urgence qui a impliqué une baisse de fréquentation scolaire mais en tout cas quelques semaines de beaux spectacles à Sin-le-Noble avec le cirque éducatif.

Le 24 février, la 32^{ème} de finale de futsal, donc à la salle Curie ça a été compliqué de le monter parce que c'est pas facile de travailler avec la fédération et là aussi on a pu compter sur les services du Sous Préfet pour nous donner un coup de main. Donc une très belle fête du football amateur à Sin-le-Noble avec une belle ambiance, et le club de Sin-le-Noble qui était face à un club de première division, n'a pas démerité, a perdu d'un but et vraiment dans les toutes dernières minutes.

Le 25, c'était l'inauguration de la BGE qui est arrivé à Sin-le-Noble.

Le 26, le concert des professeurs de l'école de musique, on peut souligner également le très beau niveau de l'école de musique, on en parlera tout à l'heure puisque l'on a des points à l'ordre du jour sur l'école de musique.

Le 27, l'Assemblée générale des Amis des orgues, cette fois ci pour souligner le tissu du milieu associatif qui a un engagement citoyen, puisque l'on a des citoyens qui se saisissent et qui s'associent afin de travailler à la restauration des orgues de Saint Martin. C'est 75 000 euros le coût estimé et la ville n'a évidemment pas les moyens pour restaurer ces orgues. Donc ils travaillent, ils sont déjà plus de 200 adhérents, ils font des concerts, ils vont chercher des réserves parlementaires. Donc ils sont dynamiques et on travaille évidemment en partenariat avec eux.

Le 3 mars, une réunion ici même d'installation de préparation des conseils citoyens, on en parlera aussi tout à l'heure avec Didier Carrez qui nous fera un point sur les conseils citoyens.

Le 4 mars, une autre inauguration de l'ASAPN. Donc une association de tutelle, de mandataires sociaux judiciaires basés à Sin-le-Noble là aussi.

Le 10 mars, la pose de la première pierre de la salle Carnot. Donc vous avez lu dans la presse qu'elle était légèrement retardée pour cause de présence d'amiante mais c'est quasi systématique maintenant quand on attaque une réhabilitation ou une rénovation, de trouver un petit peu d'amiante. Donc c'est en cours de traitement.

Le 12 mars, l'assemblée générale de l'AGEM une association d'enseignant de l'école maternelle. Une très belle matinée qui s'est passée à la salle Henri Martel en présence du DASEN le directeur de l'académie du service de l'éducation nationale de l'inspectrice générale, une belle matinée considérée comme une formation avec 300 enseignants de l'école maternelle de toute l'académie et qui était consacrée justement à des réflexions, des mutualisations, des partages d'expérience sur l'enseignement dans les écoles maternelles. Une matinée très intéressante.

Le 13 mars un concert des Amis des orgues dont je vous parlais.

Le 14, une réunion organisée sur la création du conseil de centre, là aussi un beau projet sur lequel travaille Didier CARREZ.

Le 17 mars, une réunion à la CAD sur le DRE, le dispositif de réussite éducative sur lequel nous avons délibéré en fin d'année dernière et en début d'année. Et les réformes de dispositif de politique de la ville se succèdent, s'enchaînent année après année voir semestre après semestre. Aujourd'hui donc les dispositifs de réussite éducative doivent se traiter à l'échelon intercommunal. Il y avait une réunion à la CAD avec les villes Waziers, Auby, Sin-le-Noble qui ont un DRE et Douai qui souhaiterait avoir un DRE. Donc ce sont des échanges intéressants. Et toujours le 17 mars donc une rencontre avec Frédéric Nihous qui est conseiller régional, un des conseillers régionaux du Douaisis mais le seul qui siège à la commission permanente. Nous l'avons fait avec Madame BRIDOUX et Monsieur DELANNOY il y a quelques semaines, les conseillers départementaux. Nous avons fait un tour des dossiers de Sin le Noble mais du côté du Conseil Régional.

Le 18 mars, un COPIL pour la politique de la ville en Sous-Préfecture, nous avons pris là aussi des délibérations ces derniers temps. Là il y avait un comité de pilotage pour donner les décisions. Donc tous les dossiers déposés au titre des actions de ville ont été retenus et ont été retoqués un dossier associatif pour les Cousettes et un autre dossier pour la MJC mais là c'est parce que ça avait été délibéré tard au niveau de la politique de la ville l'année dernière, la MJC n'avait pas consommé toute son enveloppe mais voilà, elle a quand même eu 2 000 euros pour terminer le second semestre.

Le 19 mars, inauguration du Calvaire restauré et inauguration du parvis Robert Brageu.

Le 20 mars, le repas des aînés, donc là aussi un très beau succès avec 440 convives. Comme en 2015, le budget est revu à la baisse mais avec toujours beaucoup de satisfaction grâce à l'implication des élus. C'est l'occasion pour moi de remercier les élus, et les élus de tous les groupes je l'ai dit à travers lors de mon discours cette après-midi là. Effectivement pour faire des économies, beaucoup moins de serveurs du traiteur, ce sont les élus qui servent la population voilà le sens premier du service public, le service à la population. Et j'étais très heureux de passer cette après midi avec l'ensemble des élus et notamment Véronique LEGRAND et Cerasela POP qui se sont intégrées dans le dispositif au service de la population. Un merci à Véronique LEGRAND qui est ici présente et à l'ensemble des élus qui ont participé à cette après-midi.

Le 24 mars, une rencontre avec Jean Jacques CANDELIER pour deux points. Tout d'abord pour préparer une belle manifestation qui aura lieu le 21 mai en hommage à Henri MARTEL dont c'est l'anniversaire de son premier mandat de député en 1936 donc ça sera l'occasion de la sortie d'un livre et donc la Commune de Sin-le-Noble s'associe évidemment à l'hommage que le parti communiste et la CGT veulent rendre à celui qui fût Maire de la ville de Sin le Noble, député, sénateur. Nous avons travaillé avec eux, et à l'issue de cette réunion de préparation nous sommes allés à la crèche puisque vous le savez, l'année dernière, nous avons eu une réserve parlementaire du député CANDELIER pour réparer le store de la crèche au niveau du passio qui était en panne depuis plusieurs années et ce qui fait que, comme ce patio c'est une pièce centrale dont la partie toiture est entièrement vitrée. Pendant 4 à 5 mois lorsqu'il fait chaud l'été, il fait 40 degrés dans cette pièce donc les enfants ne peuvent plus y aller, donc ça restreignait fortement les activités. Grâce à la réserve parlementaire qui nous a été accordée, on a pu réparer ce store et j'ai profité de cette occasion pour aller faire constater au député, la bonne utilisation de sa réserve parlementaire, et solliciter une autre réserve parlementaire sur laquelle dont nous délibérerons tout à l'heure.

Le 27 mars enfin, l'Open de karaté à Mercier, c'était le weekend dernier.

Et quelques informations diverses.

Nous avons entendu parler d'une fermeture de classe à l'école Molière donc nous avons travaillé, fait un peu de lobbying avec Johanne MASCLET, avec la directrice de l'école Molière. Nous avons retravaillé également la carte scolaire pour rééquilibrer et donc nous avons eu la bonne nouvelle, il n'y aura pas de fermeture de classe à la classe Molière à la rentrée C'est une excellente nouvelle. Il y en aura par contre une, au groupe Paulette DEBLOCK mais c'est assez logique puisque les effectifs sont vraiment très bas.

Et enfin, juste au niveau des ventes du Printemps Culturel qui battent leur plein donc juste pour vous indiquer qu'elles sont déjà supérieures au vente de l'année 2015 qui elles-mêmes étaient déjà supérieures aux vente de l'année 2014. Beau succès pour la programmation de cette année ADAMO est déjà presque complet il reste une centaine de places. Yves DUTEIL on a déjà vendu 240 places. Jean Luc LEMOINE 200 places. Le Clan des divorcés 220 places. Nous totalisons déjà un total de recette de 23 000 euros qui est supérieur au total de 2015 qui de mémoire était de 20 000 euros. Et il reste encore 4 à 8 semaines de ventes donc cette année la programmation rencontre son public et même ADAMO qui vient pour la troisième fois à

Sin-le-Noble, il est presque déjà complet. Donc c'est qu'il n'y a pas de lassitude de la population donc on peut s'en réjouir puisqu'un de mes objectifs c'est qu'en cette période de disette financière l'argent que l'on attribue à la culture doit aller à la population mais pas aller juste au soutien de quelques artistes qui font des spectacles devant des salles vides. Donc c'était un de nos objectifs, donc là il devrait être atteint en tout cas on a déjà dépassé la recette et le nombre de places vendues l'année dernière alors qu'il y reste 4 à 8 semaines de ventes et qu'il y a un spectacle de moins. Voilà ce que je pouvais vous dire avant d'aborder l'ordre du jour et notamment l'examen de l'état des décisions directes. Donc j'ai vu qu'il était posé sur table un état des décisions directes. On a dû ajouter une ou deux décisions directes par rapport à celui qui était joint au dossier. En fait on a ajouté dedans, la convention, la location à l'euro symbolique entre la Commune de Lallaing et la Commune de Sin le Noble de matériels d'enregistrement et une nacelle élévatrice puisqu'en contrepartie des micros, nous prêterons notre nacelle élévatrice à Lallaing lorsqu'ils en auront besoin. Donc nous pouvons passer à la page 13 pour la première délibération relative à la formation des élus.

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1-Formation des élus

Donc on vous rappelle dans cette note de synthèse que les dépenses de formation sont obligatoires pour la collectivité puisque la loi a instauré un droit à la formation au profit de chaque élu local et cela afin de garantir le bon exercice des fonctions d'élu. C'est la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 qui est applicable au 1^{er} janvier 2016 qui prévoit une formation obligatoire au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation. Comme elle est postérieure à la première année de mandat, cette disposition sera opérationnelle pour le prochain mandat. L'article L2123-12 du Code général des collectivités locales énonce que les membres du Conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leur fonction. L'article L2123-14 du CGCT énonce que les frais donnant droit à un remboursement, à savoir les déplacements, séjours, enseignement, perte de revenu, avec un total de 18 jours par élu sur le mandat et une limite d'une fois et demie la valeur horaire du smic. Ce même Code général des collectivités territoriales prévoit que le montant minimal des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonction, c'est-à-dire que nous avons un plancher, une obligation légale désormais afin de permettre le bon exercice des missions des élus qui doivent se former. Donc nous avons l'obligation d'un plancher de 3 297 euros de formation par an. Ça c'est pour le plancher. Il y a aussi un plafond qui est fixé. Et ce plafond, c'est 20% du total des indemnités ce qui nous donne donc un plafond de 32 974 euros. Alors en 2015, la somme que nous avons inscrite était de 2 000 euros. Donc il est proposé pour se conformer aux dispositions en vigueur d'inscrire un budget supérieur à 3 297 euros qui est le plancher et de le fixer alors très arbitrairement à 10 000 euros, mais ça on pourra en discuter si vous le souhaitez. Il est important de souligner pour votre information que les crédits qui ne seront pas dépensés sont reportés sur l'exercice suivant. Et que ne sont prises en compte que les dépenses de formation dispensées par un organisme de formation qui dispose d'un agrément délivré par le Ministère de l'Intérieur. Donc ça s'est une exception puisque l'on a des reports de crédit en investissement et là pour marquer l'importance de la formation, le législateur a souhaité que les crédits en formation non consommés soient reportés sur l'année suivante. Et enfin dernier point sur lequel il est important d'attirer l'attention, c'est que l'enveloppe sera répartie en fonction des groupes. Donc c'est selon une règle de proportionnalité qui est détaillée dans la délibération. Donc pour « Sin-le-Noble Ensemble et Autrement », qui a 24 élus, 7 272 euros. Pour « Sin le Noble Sincère avec Vous », Vincent CAMPISANO qui est tout seul, 303,03 euros. Pour « Sin le Noble Bleu Marine » qui a 4 élus, 1 212,12 euros. Pour « socialiste et Démocrate » et « Sin le Noble Durable et Solidaire », 2 conseillers municipaux chacun, donc 606,06 euros pour ces groupes là. Donc au niveau de la délibération, page 15, l'article 1 vous propose d'abroger la délibération qui est relative à la formation des élus qui avait été prise suite à l'élection, le 18 juin 2014. L'article 2, précise que chaque élu peut bénéficier pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits, sous condition comme je le disais tout à l'heure, que l'organisme soit agréé par le Ministère de l'Intérieur. Les thèmes privilégiés sont les fondamentaux de la fonction publique locale, les finances, la réglementation, l'urbanisme, les formations en lien avec les délégations, les formations qui favorisent l'efficacité personnelle, de la prise de parole de la gestion des conflits, de la bureautique. L'article 3, vous propose d'arrêter le montant de 10 000 euros, donc on est à 30% du montant du plafond. Alors donc juste pour information, j'ai regardé les crédits, les dépenses de formation des années antérieures c'était 1 427 euros en 2011,

900 euros en 2012, 2 090 euros en 2013, 669 euros en 2014, 450 euros en 2015. Et donc, il y a peu de dépense, ce qui est bien puisque l'on dépense pour la Commune mais il y a une volonté du législateur de donner aux élus les moyens de conduire leur mandat. Donc c'est pour ça que ça ne servait à rien de mettre à hauteur du plafond. Sachant qu'il y a une formation entamée à hauteur de 2700 euros qui est une formation obligatoire pour les élus qui siègent au CHSCT. Donc, c'est pour ça que nous nous sommes arrêtés sur la somme de 10 000 euros. Donc l'article 4, c'est une prise d'acte du report sur l'exercice suivant des crédits non consommés. L'article 5, c'est la répartition proportionnelle en fonction des groupes. L'article 6 c'est la répartition des crédits non consommés et reportés sur l'exercice suivant qui se fait là aussi au prorata du nombre de conseillers identifiés pour chaque organisme formateur. Et l'article 8 précise la gestion des demandes de formation. Et l'article 9 rappelle que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts au budget supplémentaire de la Commune, à l'article 6535. Voilà ce que je pouvais vous dire sur cette première délibération relative à la formation des élus.

Avez-vous des questions ? Des remarques ? Pas de question ? Pas de remarque ? Donc je vous propose de mettre aux voix cette délibération. Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ? Des personnes qui s'abstiennent ? Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

Alors deuxième délibération relative aux indemnités de fonction des élus et notamment à celles du Maire.

2-Indemnité de fonction des élus –Indemnités du Maire

Donc la note de synthèse page 19, vous rappelle que les indemnités de fonction aux élus avaient été délibérées le 29 avril 2014 et que cette délibération avait été prise sur la même base que l'ancienne mandature. En juillet 2014, Monsieur le Sous-Préfet avait attiré l'attention sur les modalités de calcul de ces indemnités et le Conseil municipal avait de nouveau délibéré le 17 septembre 2014. Donc afin de permettre le versement d'indemnités aux conseillers municipaux, le Maire et les Adjoints avaient souhaité diminuer leurs indemnités et ne pas les fixer au taux maximal. Donc par la suite, la ville a été déclarée chef-lieu de canton, il était donc possible de majorer de 15% les indemnités du Maire et des Adjoints, depuis cette décision de déclarer Sin le Noble comme chef lieu de canton. Donc à savoir depuis 2015. Alors néanmoins, compte tenu de la situation difficile de la ville, il nous est apparu comme une évidence de ne pas avoir recours à cette augmentation de 15% des indemnités du Maire et des Adjoints. Et nous n'avons donc proposé aucune délibération au Conseil municipal sur ce sujet. Nous sommes donc restés sur la fixation des indemnités du 17 septembre 2014. Depuis cette délibération, une loi est venue soit disant faciliter les choses mais nous ça nous complique un peu. Donc c'est la loi 2015-366 du 31 mars 2015 qui vise à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat. Et donc cette loi modifie les modalités de fixation des indemnités du Maire. Puisque cette loi sacralise le principe de la fixation de l'indemnité du Maire au montant maximum. Donc vous l'avez peut être vu, il y a eu un reportage dans les JT à ce sujet. Cette loi est codifiée dans le Code général des collectivités territoriales et elle entre en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Cette loi interdit de déroger au montant maximal de l'indemnité du Maire pour les communes de moins de 1 000 habitants. C'est-à-dire que dans les communes de moins de 1 000 habitants le Maire doit forcément prendre le maximum de l'indemnité légale. Pour les communes de plus de 1 000 habitants, le Maire peut demander à ne pas bénéficier des dispositions de la loi du 31 mars 2015 mais ce sous réserve d'une décision favorable du Conseil municipal qui arrête les indemnités du Maire au deçà du plafond. Ce que l'on va faire ce soir, et donc en cohérence avec les décisions antérieures, qui visaient à ne pas allouer au Maire une indemnité maximale qui se sont déroulées en deux temps, à savoir en 2014, pour permettre le versement d'une indemnité non pas au Maire et aux Adjoints, mais également aux Conseillers municipaux, y compris ceux qui n'appartiennent pas à la majorité. Et en 2015, en actionnant pas la possibilité de majorer de 15% les indemnités du Maire en raison de la désignation de la Commune de Sin le Noble comme chef lieu de canton. Donc ce soir je vous propose de prendre une délibération qui m'autorise à ne pas percevoir l'indemnité maximale et de maintenir l'indemnité du Maire au niveau actuel, c'est-à-dire à peu près 30% en dessous du maximum prévu par la loi. Donc nous avons passé cette délibération en commission n°1, elle a recueilli un avis favorable et c'est pour ça que je vous propose de passer à la page 21, 22,

donc la 21 qui est le rappel législatif et la délibération qui vous est proposée page 22, article 1, approuver la demande de Monsieur le Maire de maintenir ses indemnités au montant fixé par la délibération du Conseil municipal du 17 septembre 2014 et qui rappelle comment les indemnités du Maire sont arrêtées. En vous rappelant que ces dépenses sont prélevées sur les crédits inscrits au budget communal dans son chapitre 65.

Avez-vous des questions ? Des remarques à formuler sur cette délibération ?

Il n'y en a pas ? Donc je vous propose de la soumettre aux voix. Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?

Des personnes qui s'abstiennent ? Non, donc cette délibération est adoptée à l'unanimité. Merci.

ADOpte A L'UNANIMITE

II/-CULTURE

3-Ecole municipale de musique/ théâtre/ espace danse « Claudine COLLART »- Modification du règlement intérieur de l'établissement et modification du règlement des études

Donc nous passons à la délégation culture, dont le rapporteur est Madame Caroline FAIVRE. Avec une première délibération relative à l'Ecole de musique, théâtre, danse « Claudine COLLART » et qui consiste en la modification du règlement intérieur de l'établissement et en la modification du règlement des études. Donc Caroline FAIVRE. Oui ?

Mme BRIDOUX parle micro fermé.

M. le MAIRE : Non, non, ça s'est un rappel de ce que vous avez voté lors du Conseil municipal du 17 septembre 2014, à savoir, une baisse déjà à l'époque, des indemnités des adjoints et du Maire par rapport à la précédente mandature de 2,5% puisqu'à l'époque il y avait des indemnités avec la majoration liée à la DSU (dotation de solidarité urbaine). Et aujourd'hui, ce que l'on n'applique pas -donc là c'est juste pour rappel -c'est ce que l'on n'applique pas. Donc c'est juste l'information de ce qui avait été voté et ce que l'on n'applique pas, c'est la majoration du chef lieu de canton de 15%. Mais la majoration DSU avait été votée, après les élections on a voté la même chose que sous le précédent mandat, il y avait un problème. Donc ça c'est ce qui a été voté en septembre 2014 et qui était déjà une baisse de 2.5% par rapport au précédent mandat.

Mme BRIDOUX parle micro fermé.

M. le MAIRE : Donc on peut passer. Enfin j'espère que c'est clair pour tout le monde. Je veux bien le refaire, je ne voudrais pas embrouiller quiconque là-dessus. Donc très rapidement, suite aux élections, la délibération qui est préparée par les services, les mêmes indemnités que le mandat précédent, sauf qu'elles étaient mal calculées. Donc le Sous-Préfet n'avait rien dit sous le mandat précédent car ça n'était pas que Sin-le-Noble qui faisait cette erreur de lecture. Donc, afin de permettre l'octroi d'indemnités à l'ensemble des conseillers municipaux, parce que la loi prévoit une indemnité pour le Maire et les Adjoints. Après on peut si on veut pour les conseillers, il y a des communes où les conseillers n'ont rien. On a souhaité que les conseillers municipaux touchent, tous les conseillers municipaux. Il y a des conseils municipaux où pour que l'opposition ne touche pas, on donne une délégation à tous les conseillers de la majorité. Comme ça, n'ont une indemnité que les conseillers qui ont une délégation, et tous les conseillers de la majorité ont une délégation. On n'a pas souhaité aller la dessus parce qu'il faut que chacun puisse exercer son mandat. Donc en septembre 2014, moins 2,5% par rapport aux indemnités précédentes, j'ai fais ressortir les fiches de paie des uns et des autres pour bien vérifier les chiffres. Et entre temps, nous n'avons pas voté, l'augmentation pour le chef lieu de canton de 15%, ce qui fait donc, je n'ai pas calculé pour les adjoints. Mais aujourd'hui, la délibération ne concerne que le Maire, c'est la loi de mars 2015 applicable au 1^{er} janvier 2016 ne concerne que le Maire qui est obligé de prendre l'indemnité maximale. Sauf à passer devant le Conseil municipal, c'est ce que je fais aujourd'hui pour ne pas prendre les 30% que la loi m'oblige à prendre. Parce que de toute façon, si je prenais ces 30%, ça

voudrait dire qu'il ne faudrait plus rémunérer en termes d'indemnités, les conseillers municipaux. Ce que je ne souhaite pas, voilà. C'est clair pour tout le monde ?

Donc on peut aller maintenant à l'École de musique.

Mme FAIVRE : Bonsoir à toutes et à tous. Nous allons effectivement à l'École de musique. Alors avant d'entrer dans le vif du sujet qui est très technique, je me propose de vous présenter pour ceux qui ne connaissent pas, de faire un petit rappel sur ce qu'est l'École de musique, théâtre et danse de Sin le Noble. Alors à Sin-le-Noble, nous avons la chance de bénéficier d'un superbe outil d'éducation populaire en la personne de l'École de musique, théâtre et danse, puisqu'elle favorise l'accès à la culture par la démocratisation de l'offre de l'enseignement artistique, de la découverte, à la pratique autonome. Elle constitue un pôle dynamique de la vie culturelle de la ville. C'est un point central autour duquel gravite un dispositif équilibré de pratique collective. Elle a pour mission de développer le sens et l'épanouissement artistique des élèves. Alors l'École de musique, théâtre et danse de Sin-le-Noble à l'école Claudine COLLART. Elle a été créée en 1984 et a donc fêté ses 30 ans en 2014. Cette rayonnante et dynamique trentenaire travaille activement à la rédaction de son projet d'établissement qui vous sera présenté au cours du Conseil municipal du 29 mai. En quelques chiffres, l'École de musique, théâtre et danse, ce sont 460 élèves, 15 classes instrumentales, 4 ateliers théâtraux pour enfants, adolescents, adultes et les théâtres d'improvisation. 13 classes de formations musicales, et une classe d'éveil qui est destinée aux élèves du cours préparatoire. 10 cours de danse classique, et 4 de modern jazz, 13 ensembles instrumentaux et vocaux et 19 professeurs.

Alors la première délibération consiste à vous présenter la réactualisation du règlement des études et du règlement intérieur. Alors la différence entre le règlement des études et le règlement intérieur, c'est que le règlement intérieur concerne la vie à l'intérieur des murs de l'établissement. Et le règlement des études, c'est plutôt la partie pédagogique. Alors principalement, les modifications qui concernent le règlement intérieur, ce sont des mises à jour notamment des âges des entrées en classe. Alors vous avez l'entrée classe des musiques actuelles qui est fixée à 13 ans au lieu de 14, le théâtre, est maintenant ouvert à partir de 16 ans au lieu de 18, notamment dans le cadre d'interprétation de rôle d'enfants, puisque l'on se retrouvait parfois à avoir avec des adultes qui avaient pour rôle d'interpréter des enfants dans une famille. Donc c'est vrai qu'en autorisant des plus jeunes à accéder il y avait plus de véracité dans l'interprétation. L'entrée en danse en moderne jazz peut se faire maintenant à partir de 8 ans. En danse, il est maintenant stipulé qu'un certificat médical est obligatoire afin de valider l'inscription. Parce que ça n'apparaissait pas, et c'est vrai que c'est très vérifié. Et puis, nous avons aussi ajouté au règlement, le fait qu'aucun parent n'est autorisé à entrer dans les vestiaires sans autorisation préalable du professeur. C'était une note de service qui était affichée à l'intérieur de l'établissement mais c'est mieux de le faire figurer dans le règlement. Par ailleurs, donc, les élèves de la classe de piano sont tenus de répondre aux sollicitations des professeurs et au projet de l'établissement artistique, accompagnement, pratique collective et autre. Décloisonnement de la formation musicale du 2C3-4 en 2C3 et 2C4. Alors je vais vous rassurer tout de suite, parce que vous allez me dire, qu'est ce que c'est que ces sigles ? Alors c'est tout simplement, l'enseignement musical, se décompose en cycles d'apprentissage, donc vous avez le premier cycle, et le deuxième cycle. Donc 1C ou 2C. Donc le premier cycle c'est la découverte, et le deuxième cycle c'est l'autonomie, l'apprentissage. Donc chaque cycle se subdivise en 3 à 5 années d'apprentissage. Vous avez 2C3, ça signifie que vous êtes en 3^{ème} année du deuxième cycle de l'école de musique. Donc on a ajouté également que les musiques actuelles sont susceptibles de participer à l'harmonie municipale, parce que ce n'est pas parce que l'on fait de la guitare électrique ou des percussions que l'on peut se croire dispensé de participer à l'harmonie municipales. Alors on propose les guitares de l'établissement à la location payante. Ce sont des guitares qui avaient été commandées par la ville dans le cadre d'un projet du dispositif de réussite éducative et elles ne servent plus. Donc l'École de musique dans un souci d'économie bien utile, les propose à la location. Alors ça c'était uniquement pour les parties concernant la mise à jour de la partie règlement de l'école de musique pour la partie intérieure. Concernant les modifications apportées au règlement des études, c'est surtout des modifications de terminologie et puis on est allé réactualiser notamment parce que ça n'avait pas été fait, depuis l'intégration de la danse en 2008. Donc on a remplacé de terme de sanction des études par le terme de récompense parce que c'est vrai que l'on récompense plus des études qu'on ne les sanctionne. On a remplacé le mot instrument par le mot discipline parce que ce ne sont pas que des instruments, il y a aussi la

danse et le théâtre. On a ajouté le petit chœur Oxalys dans les pratiques collectives. Alors, des modifications concernant l'organisation des cycles d'apprentissage, donc ce sont des passerelles qui se sont créées entre les cycles. On a ajouté des termes pédagogiques dans les objectifs de l'espace danse. Alors la formation musicale, on a pris en compte le contrôle continu, ce n'est pas un examen final qui va déterminer l'obtention du cycle mais des modules. Donc c'est beaucoup plus encourageant pour les élèves, une fois qu'ils ont validé des modules, tout n'est pas à refaire s'ils ont échoués, ils ne retravaillent que le module qui reste à valider. Et puis pour le règlement intérieur, on est allé rajouter à la fin, mentionner que ce ne sont pas uniquement les parents qui signent le règlement mais ça peut être le représentant légal. Avec le mode de vie actuel, les familles recomposées, c'est juste ça. Voilà pour les parties concernant les mises à jour du règlement intérieur et des études de l'école de musique.

M. le MAIRE : Donc merci Caroline pour cette présentation. Donc effectivement une délibération qui vise à toiletter quelque peu le règlement intérieur et le règlement des études puisque la dernière modification datait du conseil municipal de juin 2012. Donc ça fait quasi 4 ans. Il était important de prendre en compte l'évolution de l'activité de l'établissement, effectivement notamment l'activité de théâtre, l'activité danse qui ont été intégrées au sein de l'Ecole municipale théâtre, musique, danse et même la chorale puisque l'on a le chœur Oxalys ou la chorale municipale. Donc c'est l'occasion aussi d'un petit focus, Caroline FAIVRE vous le disait. On travaille sur un projet d'établissement, mais ça peut faire le lien avec ce que je disais tout à l'heure sur le Printemps culturel. Je suis très attaché à la culture populaire, à l'éducation populaire, c'est pour ça qu'on veut soutenir le cirque éducatif, un formidable outil d'éducation populaire. On veut un printemps culturel qui rencontre son public. Je vous le disais tout à l'heure c'est en passe, c'est déjà réussi, on a déjà plus de personnes qui seront présentes que les années antérieures. Et sur l'Ecole de musique ce sont 460 élèves, avec un budget qui est conséquent et nous n'avons pas bougé d'un centime souhaitant démontrer notre soutien à la culture populaire et l'accès à la culture pour tous. Tout à l'heure Caroline parlait des locations payantes très symbolique des guitares, alors ce n'est pas pour les recettes que cela va générer pour la ville, je vous le dis tout de suite, ce n'est pas ça qui va faire de la ville une ville riche, car ça sera quelques dizaines d'euros mais c'est pour permettre aux parents d'éviter le coût d'acquisition d'un instrument car un enfant peut abandonner quelques temps après et même s'il n'abandonne pas voilà quand on a plusieurs enfants, quand on est sur une Commune comme Sin-le-Noble qui est une ville dont on connaît les chiffres au niveau social et de précarité de nos habitants, c'est bien qu'il n'y ait pas de fracture dans l'accès à la culture ou à l'accès à la musique. Donc c'est un formidable outil d'éducation populaire que cette école de musique qui fonctionne très bien avec 460 élèves. On fera un point prochainement. Nous avons régulièrement des petits messages, on avait mis à l'honneur lors de notre cérémonie des vœux, une élève qui avait été récompensée lors d'un concours. Et là, nous avons quelques élèves qui sont sélectionnés pour une finale d'un concours régional. L'autre jour c'était un concours européen. Donc on fera un petit focus peut être lorsque l'on parlera du projet d'établissement, et bon, de temps en temps on met à l'honneur quelques sportifs qui réussissent. Là ça sera l'occasion de mettre à l'honneur les élèves de théâtre danse musique chorale qui réussissent et à travers eux, mettre à l'honneur les professeurs qui y travaillent. C'est un formidable outil d'éducation populaire et le budget c'est 560 000 euros en 2015. C'est le coût de cette Ecole de musique théâtre danse et il n'a pas baissé d'un centime au contraire il a même été en augmentation mais le nombre d'élève est lui-même en faible augmentation. Donc c'est un engagement fort de la Commune. J'espère que nous pourrons poursuivre cet investissement communal en matière d'éducation culturelle, d'éducation musicale. Parce qu'autant sur le sport il y a beaucoup de valeurs à faire passer à travers le sport, l'effort, le respect de la règle, le respect du travail en équipe mais c'est exactement la même chose pour la musique où si on travaille on progresse, on écoute les professeurs, on progresse. Il y a de l'inter-générationnalité puisque les professeurs sont beaucoup plus âgés. C'est apprendre à jouer ensemble, à être parfois soliste, parfois ne jouer pas très fort. Donc au-delà de l'éducation, il y a du plaisir, du loisir, de l'éducation culturelle. Je pense qu'il y a beaucoup d'éléments intéressants à véhiculer, donc c'est pour ça que l'école de musique candidate chaque année dans les projets de politique de la ville que ce soit pour les projets orchestre pour tous, ou dans le cadre du dispositif de réussite éducative et toujours avec beaucoup de bénéfice pour les usagers qui y ont accès. Voilà donc ce que je pouvais moi ajouter comme éclairage politique à cette délibération technique, qui permet de faire un peu de politique. Donc la délibération page 29 visant à toiletter ce règlement intérieur de l'établissement et à modifier les règles des études. Délibération très simple article 1, décide de modifier le règlement intérieur et le règlement des études de l'école. Et article 2, décide

d'appliquer les modifications suivantes à compter du 18 avril, le temps de l'adopter et de le passer au contrôle de l'égalité. Donc bien évidemment la commission n°2 a émis un avis positif et vous avez en pièce jointe le règlement des études, page 31 et le règlement intérieur page 45.

Y a-t-il des questions ? Des remarques sur cette délibération ? Non, donc je vous propose de l'adopter si vous êtes d'accord.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas l'adopter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Non, donc cette délibération est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOpte A L'UNANIMITE

Donc nous sommes désormais page 59, pour une autre délibération relative à l'école de musique, théâtre, danse chorale Claudine COLLART et qui là aussi est un travail de toilettage qui concerne les tarifs que l'on va vous proposer de modifier et de rationaliser, de passer de 77 à 44. Donc Caroline FAIVRE va nous expliquer tout ça.

4-Tarifcation de l'école de musique/théâtre/espace Danse « Claudine COLLART » - modification et rationalisation des tarifs

Mme FAIVRE : Oui donc effectivement, ça allait faire l'objet de ma conclusion, mais je vais mettre à l'honneur les 3 élèves des professeurs Cyril DUCHET et Flavien BASSIMONT en flûte traversière qui sont toutes les trois finalistes au concours du Rotary Club qui se déroulera à Lille le premier dimanche d'avril. Alors il y a Pauline dans la catégorie espoir. Donc il y a 4 finalistes, une chance sur quatre. Et il y a Aure et Juline qui concourent dans la catégorie jeune talent et elles sont 5 finalistes.

Alors nous passons maintenant effectivement... nous retournons dans la technique et donc dans un souci effectivement de simplification de la tarification des pratiques. Nous avons souhaité donc diminuer le nombre de tarifs proposés. Alors de 73 tarifs, on passe à 44 tarifs. Ça ne change rien en termes de recettes pour la collectivité. C'est juste une simplification. On a supprimé des tarifs qui étaient redondants, donc ce qui n'avait pas forcément de sens et puis on a supprimé un tarif particulier qui concernait le troisième enfant extérieur tout ça parce que ça ne concerne au final qu'une seule famille. Et cette famille finalement n'est pas concernée par ce tarif parce qu'elle bénéficie déjà de la gratuité dans la mesure où là elle a ses jumelles qui font partie de l'harmonie municipale. Il y a aussi, alors était concerné par la tarification, il y avait aussi la maison de l'enfance qui était concerné par la tarification du troisième enfant extérieur mais c'est un régime spécial puisque c'est un nombre d'enfant par année, qui peuvent changer en cours d'année et ça va faire partie d'une convention de partenariat différente. Voilà c'est ce que je pouvais vous dire, je vais vous faire grâce de la lecture du détail de toutes les lignes des tarifs alors il n'y en a plus que 44 mais si vous voulez je peux vous lire les 73. On peut s'amuser.

M. le MAIRE : Merci Caroline. Donc effectivement une simplification des rationalisations des tarifs puisqu'il y avait beaucoup de redondances. Donc tout ça a été regroupé donc ça n'impacte nullement les usagers de l'école. Juste vous rappeler que la refonte de la grille relève de la compétence de l'assemblée délibérante face à la création des nouveaux tarifs mais que ça n'apporte aucune modification en termes de recettes pour la collectivité et que là aujourd'hui, ce qui vous est présenté avec une projection au 1^{er} septembre 2016. Donc après l'évolution annuelle des tarifs relève des décisions directes du Maire donc il y aura sans doute une légère indexation sur le coût de la vie pour le 1^{er} septembre 2016. Donc aujourd'hui une présentation de la création des tarifs sur lequel le conseil municipal est compétent. Donc cette création n'implique pas de hausse de tarif mais ça ne veut pas dire qu'il n'y en aura pas une pour prendre en compte l'évolution du coût de la vie. Donc la délibération qui vous est proposée par le service culture et fêtes est là aussi très simple article 1, elle décide d'appliquer les tarifications suivantes à compter du 1^{er} septembre 2016, vous avez le détail page 68-69. L'article 2 précise que les recettes qui en résultent sont affectées au chapitre 70 et l'article 3 autorise le Maire à accomplir les démarches y afférentes.

Avez-vous des questions ? Des remarques sur ce projet de délibération ?

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette nouvelle grille tarifaires ? Des personnes qui s'abstiennent ? Donc la délibération est adoptée à l'unanimité merci beaucoup.

ADOpte A L'UNANIMITE

III/ AFFAIRES FINANCIERES

Donc nous arrivons à la partie des affaires financières dont je suis le rapporteur. Donc pour les affaires financières, trois délibérations qui sont relatives à des demandes de subventions pour la réalisation de l'investissement. Alors toute une première partie dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local. Une autre demande de subvention dans le cadre d'un appel à projet territoire et énergies positives pour la croissance verte qui est porté par le SCOT du grand Douaisis et une dernière demande de subvention cette fois ci au titre d'une réserve parlementaire que je vous évoquais en préambule. Donc première délibération celle de la page 73 donc au niveau demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL).

5-Demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL)

Nous en avons parlé dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire et dans le cadre du budget primitif puisque la loi de finances prévoyait ce fonds de soutien local à l'investissement qui est doté d'1 milliard d'euros. Ce milliard d'euros se décompose en 3 parties : 500 millions d'euros qui sont consacrés à des grandes priorités d'investissement pour la réalisation de projets de rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes des équipements publics et toutes les communes sont éligibles à ce fonds de 500 millions d'euros. Une deuxième partie de 300 millions d'euros qui sont dédiés au soutien de projet en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs centres qui permettent d'accompagner les projets d'investissement des communes de moins de 50 000 habitants. Et enfin, la troisième part de 200 millions d'euros qui est à ajouter au crédit de la DETR. Vous connaissez la DETR. On a présenté des demandes de subventions cette année et que l'on avait obtenu l'année dernière. Donc la DETR, dotation d'équipement des territoires ruraux qui se maintient en 2016 à son niveau exceptionnel de 816 millions d'euros. Donc pour rappel on avait obtenu effectivement en 2015 une subvention de DETR pour l'éclairage basse consommation du complexe Mercier et en 2016 nous avons déposé un dossier au titre de l'éclairage basse consommation des équipements sportifs et un autre pour la réfection de la rue Neuve. Donc la commune de Sin-le-Noble souhaite déposer 9 projets au titre du fonds de soutien à l'investissement local. Ces 9 projets vous sont détaillés aux pages 74-75. Nous avons 4 projets au titre de la rénovation thermique transition énergétique développement des énergies renouvelables, et qui consistent en la rénovation d'une partie de l'éclairage public. Donc vous avez le détail de cet éclairage ce sont les rues de Verdun, Douai, Carnot, 19 mars 1962. Donc ces rues sont équipées d'éclairages obsolètes polluants, peu performants, gros consommateurs d'énergie. Et Vincent CAMPISANO nous disait, Madame BRIDOUX pourra confirmer, qu'apparemment ça datait de 77, non, 84. Vincent n'est pas d'accord. Il va y avoir un débat. Ce n'est pas bien grave, quand on aime on ne compte pas. Mais en tout cas ce sont des éclairages que moi j'ai toujours connu qui sont là depuis très très longtemps donc qui ont plusieurs décennies qui nous coûtent une fortune en entretien parce que l'entreprise qui fait l'entretien de cet éclairage public a du mal à trouver des pièces de rechange qui coûtent une fortune qui tombent régulièrement en panne, qui éclairent le ciel, et pas ce qui faut éclairer, qui consomment une énergie phénoménale donc c'est pour ça que nous avons ciblé ces rues pour solliciter donc l'état à hauteur de 80% du budget. C'est vrai que ça serait intéressant, sur un total de 315 000 euros hors taxes, si nous obtenions par miracle le fonds de soutien nous déboursions 63 148 euros. Donc deux autres projets au titre de la mise aux normes des équipements publics et de la rénovation thermique à savoir la réhabilitation du bâtiment Matisse pour le transfert du centre social et la mise en conformité du complexe Mercier au titre de la sécurité incendie. Mais c'est un peu plus large que la simple sécurité incendie. Mais sur le complexe Mercier il y a des travaux à faire au niveau de l'alarme incendie, du désenfumage et d'autres travaux de mise aux normes. Donc pour cette mise en conformité le coût est de 104 000 euros hors taxes et pour Matisse c'est 1 310 000 euros. Donc nous avons déjà mobilisé les financements, nous avons déjà parlé de financement acquis pour la Commune et nous avons d'ailleurs lancé le travail sur le groupe de réflexion puisque

nous avons une DDU à consommer rapidement de 552 000 euros et nous sollicitons l'Etat pour 395 000 euros ce qui nous permettrait de faire chuter le coût à charge de la Commune. Un autre dossier de mise aux normes des équipements publics qui concerne la salle des fêtes Henri MARTEL elle aussi à besoin d'une mise aux normes au titre de la sécurité incendie pour 105 000 euros et nous sollicitons l'état à hauteur de 80% donc pour 84 000 euros ce qui permettrait de la mettre aux normes pour un coût très faible pour la commune de 21 000 euros. Régulièrement quand je vous parle des gros dossiers, c'est la rénovation des voiries, la mise en accessibilités, les mises aux normes en termes d'incendie. Quand je vous dis que ça chiffre en dizaine de millions d'euros, vous avez là juste deux exemples, les deux équipements publics, Sin-le-Noble c'est 58 bâtiments publics. Sur deux bâtiments publics pour la mise aux normes de sécurité incendie c'est plus de 100 000 euros par bâtiment. Donc vous imaginez quand on multiplie ça par 54 km de voiries, par 58 bâtiments publics, quand on ajoute la mise aux normes en termes d'accessibilité, les sommes dont on parle et sur lesquelles on travaillera dans le cadre de l'établissement du plan pluriannuel d'investissement... Un autre dossier déposé au titre du développement de l'infrastructure en faveur de la mobilité. Nous travaillons sur le dossier de la gare de Sin-le-Noble pour y créer une plateforme multimodale. Tout le monde connaît l'état dégradé du parking de la gare, et puis surtout lorsque l'on passe la pendant les vacances ou pas, c'est vrai qu'il y a toujours, le parking est toujours plein de voitures, mais c'est un vieux parking avec pleins de trous, avec des pavés. Donc on travaille dessus, on a déjà travaillé avec la CAD parce que c'est un dossier FEDER, un dossier ITI avec des fonds européens, sur lequel nous avons un avis favorable puisque c'est la CAD qui gère cette enveloppe avec la Région. Donc ce dossier sur lequel nous avons travaillé il y a quelques mois est déjà retenu, enfin a un avis favorable. D'ailleurs le taux de 30% il y a quelques temps c'était 60% donc le taux a diminué mais en tout cas il y a un intérêt sur ce dossier. Donc là ça serait une première bouteille à la mer, et nous en avons parlé avec Monsieur le Sous-Préfet, il y a beaucoup d'intervenants sur ce projet puisqu'il y a à la fois, la SNCF, il y a Réseaux Ferrés de France, le Conseil Régional puisque c'est du TER, il y a le Département parce que c'est du transport, ça peut être du transport des collégiens, le collège n'est pas loin. C'est le syndicat des transports parce que la ligne A n'est pas loin. C'est de la CAD parce que le Raquet et l'éco parc ne sont pas loin, le centre aquatique. C'est l'état donc c'est beaucoup de participants potentiels à ce projet, donc le but c'est de réussir à mettre tout le monde autour de la table et de créer un groupe de travail, un groupe de pilotage. Donc lors de la réunion avec Monsieur le Sous-Préfet, il s'est engagé à monter ce groupe de pilotage pour essayer de mettre les différents interlocuteurs ensemble. Là comme on a déjà saisi l'opportunité des fonds FEDER on se dit que l'on pouvait peut être aussi saisir l'opportunité des fonds d'Etat. Le président du SMTD est intéressé. Le président de la CAD est intéressé. Donc on a beaucoup de retours positifs. Maintenant il suffit juste de travailler sur ce projet, de mettre tout le monde autour de la table et que chacun mette la main à la poche. Ça ne va pas être le plus facile mais en tout cas aujourd'hui on a un accueil très favorable sur la création d'une plateforme multimodale. Je vous dis il y a le centre aquatique, il y a l'éco parc, il y a le Raquet, il y a le lycée, il y a les Epis. En fait on a un problème de mobilité au niveau de la population, il y a la ligne A, il y a la ligne B pas loin il y a le collège pas loin donc c'est vraiment un environnement hautement stratégique et ça peut permettre également pour toute la population de l'Est du Douaisis d'éviter qu'elle entre dans Douai et qu'elle aille saturer Douai. Juste pour prendre le train à la gare de Douai de stationner juste pour aller prendre le train. Donc ça intéresse beaucoup de monde. Et enfin le dernier dossier sur lequel nous souhaitons déposer en terme de développement de l'infrastructure en faveur de la construction de logement, c'est sur l'axe structurant des Epis-Raquet c'est une opération qui est inscrite dans la convention ANRU mais nous avons déjà un financement ANRU de 1 055 000 euros et donc nous solliciterions l'Etat au titre du fonds de soutien de l'investissement local à hauteur de 182 854 euros pour là cette fois ci diminuer la part à charge de la ville. Donc voilà sur l'examen, la présentation rapide de ces projets mais je pense qu'ils parlent d'eux-mêmes. Donc le projet de délibération alors je vais le dire mais ça restera entre nous, on n'aura sans doute pas tout quand on voit l'enveloppe qui est pour le Nord Pas de Calais, elle n'est pas très élevée et si tout le monde dépose autant de dossier que Sin-le-Noble, la CAD en a déposé, il y aura des choix. Mais bon, nous avons déposé ce qui nous semblait intéressant de pouvoir déposer. On fera les comptes après. Donc la délibération vous rappelle quels sont ... page 77, vous rappelle les 9 projets qui seront déposés et vous demande en son article 1^{er}, page 79, d'approuver la totalité des projets qui sont présentés au titre de la rénovation thermique, transition énergétique. Je vous épargne le reste de la liste. L'article 2 page 80 vous propose d'arrêter le plan de financement pour les 9 projets dont nous avons parlés. Donc là vous avez l'ensemble des plans de financement en allant chercher, on a un maximum de taux

d'interventions puisque le fonds de soutien à l'investissement local permet d'avoir un financement public Etat à hauteur de 80% le reste à charge de la Commune à hauteur de 20%. Donc dans la majorité des cas, on a essayé de monter les plans de financement avec une part à charge Commune de 20% et après le plan de financement et décliné en fonction. Donc l'article 3, une fois que l'on a arrêté le plan de financement, vous propose de solliciter la subvention de l'état au titre du fonds de soutien de l'investissement public local selon les modalités suivantes. Donc vous voyez, par financement de la Commune, 20% dans la majorité des cas. Sauf un petit 20,92%. Et l'article 4 vous propose de définir un ordre de priorité, donc le délai sur l'éclairage public des rues de Douai, rue Carnot, rue de Verdun parce que le retour sur l'investissement en matière d'éclairage public, je le disais en commission, je lisais l'autre jour une note technique sur la performance énergétique des bâtiments, je pense que l'on est sur un retour sur investissement de 10 ans sur la performance énergétique de l'éclairage public on est sur un retour sur investissement de 4 ans. Et en plus, si on va chercher 80% de subvention, là on est sur des retours sur investissement très rapide. Donc on a tout intérêt à les faire en priorité ces éclairages publics, qui vont nous permettre de faire des économies. Et chaque année, les économies qui seront dégagées permettront de réinvestir sur d'autres projets qui permettront de générer des économies. C'est un peu un phénomène de poupées russes. En 4^{ème} et 5^{ème}, les conformités de la salle Henri MARTEL et du complexe MERCIER. le 6, l'axe structurant. 7, création d'une plateforme multimodale, donc on met en 7 parce que l'on aura sans doute la possibilité d'aller chercher d'autres sources de financement donc si on les a, tant mieux. Eclairage public de la rue du 19 mars on le met en 8 parce que ce n'est pas un gros budget, on ne va pas se bagarrer là-dessus. Et enfin la réhabilitation du bâtiment MATISSE, mais là aussi on a déjà des financements qui sont acquis, donc si ça vient en plus, tant mieux. Et enfin l'article 5, m'autorise à accomplir les formalités afférentes à cette délibération. Et à l'article 6 qui précise que les dépenses sont prélevées sur le chapitre 23 et les recettes chapitre 1321 du budget communal. Voilà ce que j'avais à vous dire sur ces demandes de subventions dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local.

Avez-vous des questions ? Des remarques à formuler ? Véronique ?

Mme LEGRAND : C'est par rapport à la plateforme multimodale, est ce que le Département a été sollicité par rapport à la ligne Arc en ciel ? Parce qu'en fait il y a la ligne 13, mais il y a aussi une ligne Arc en Ciel qui passe là non ? Et pardon. Et par rapport à la SNCF en fait, bon là ça dépasse un peu le cadre de la demande de subvention par rapport au parking, mais en fait notre gare n'a pas de guichet, et en fait il serait utile d'appuyer aussi la demande d'avoir la possibilité d'avoir un guichet dans notre gare qui sera à mon avis pour son coût ; parce qu'en fait, il y a aussi les gens qui habitent les communes autour d'Arleux qui viennent à Pôle emploi.

M. le MAIRE : Alors, question groupée, je vous fais une réponse groupée. Donc en fait c'est le tour de table, le comité de pilotage qui va se créer qui va permettre d'affiner le projet. Je vous l'ai dit tout à l'heure. On ne s'était pas engagé pendant la campagne, sur la gare, on avait travaillé dessus, on ne s'était pas engagé parce que l'on sait que c'est un dossier sur lequel les précédentes majorités ont pu essayer d'aller avec des difficultés, parce que il y a effectivement pléthores d'intervenants. Et là ça fait deux ans que l'on nous dit, il faut attendre parce qu'il y a les élections du Département, après il faut attendre parce qu'il y a les élections de la Région. Donc on en a parlé avec Frédéric Nihous l'autre jour, qui va mettre le vice président aux transports, sur le coup et qui essaiera de monter une réunion sur place. Donc aujourd'hui les élections ont été faites à la Région, au Département qui sont deux intervenants importants. C'est vrai que lorsque vous essayez d'entrer dans la nébuleuse de la SNCF ce n'est pas facile de savoir à quelle porte taper, mais avant de savoir à quelle porte taper, c'est dans quel immeuble, dans quelle ville il faut aller, mais parce qu'il y a une multitude c'est une nébuleuse. Donc là c'est pour ça que l'implication de Monsieur le Sous-Préfet dans ce dossier sera important parce que lui il aura les bonnes adresses. Donc le but maintenant est quand il y a eu cet appel à projet ITI sur des fonds européens, j'avais conçu ça comme une bouteille à la mer. On va parler de la gare de Sin-le-Noble, parce que je sais que ça prendra du temps parce qu'il faut mettre beaucoup de personne et que ça a pris beaucoup plus vite que je ne pouvais le penser. Donc là on a mais bon, c'est clair que les financements ITI vous l'avez vu il est à 185 000 euros donc on ne va pas faire grand-chose dessus mais au moins il permet l'existence d'un projet et qui voilà donc faisons ça, ça veut dire qu'il y a le FEDER, le FEDER ça veut dire la région, la région il y a la CAD qui gère ces crédits là, donc on commence, le président du syndicat des transports, c'est le plus facile, je l'ai déjà emmené, au mois d'aout on a passé

tout une après midi sur la question des transports à Sin-le-Noble et je l'ai emmené, je lui ai fait faire un tour de Sin le Noble et je l'ai emmené à la gare où il a vu même en plein mois d'août, il y avait plein de voitures, on est descendu, on a fait le tour. Il ya eu des réunions avec des entités de la SNCF qui ont déjà été, on ne maîtrise pas tout le foncier. Il n'y a pas que la SNCF pour la partie TER et transport ferroviaire. Il y a la partie SNCF parce que la SNCF a des emprises foncières sur lesquelles il va falloir que l'on aille mordre et dont on fasse l'acquisition. Donc aujourd'hui c'était vraiment, il y a de ça un peu plus d'un an que je travaille sur le dossier sans le médiatiser parce que ça sert à rien. C'était comme les terrains synthétiques, on n'a pas médiatisé le travail que l'on faisait là dessus, ça sert à rien de faire des effets d'annonces qui font chic. Donc aujourd'hui comme il faut le passer en Conseil municipal on en a déjà parlé dans le cadre des commissions, mais quand ça sera fait, il sera toujours le temps d'en parler. Mais aujourd'hui il y a tellement de personnes à mobiliser, il y a tellement, mais au-delà des personnes à mobiliser, tellement d'hypothèses juridiques sur la maîtrise du foncier. Vous parlez de la gare, c'est Henri JARUGA qui est l'élu du conseil des quartiers, mais on peut même aller plus loin, sur la gare, là aussi ce n'est pas une annonce c'est un terme de réflexion à travailler avec les commissions compétences. On travaillera avec les services partenaires, mais c'est vrai que c'est... regardez aujourd'hui à quoi sert cette gare et est ce que l'on ne peut pas y faire un peu de commerce de proximité, c'est un quartier qui est un peu excentré, donc il y a une vraie réflexion à voir avec tout le monde dessus et il y a eu une première bouteille à la mer qui était le dossier FEDER. Là c'est une deuxième bouteille à la mer et je peux le dire puisque c'était public lors du débat d'orientation budgétaire à la CAD, le président Jean Luc HALLE a demandé à ce que l'on ajoute dans les priorités de la CAD le dossier de la gare de Sin-le-Noble parce qu'effectivement ça intéresse les communes rurales de l'Arlesie ou de l'est du Douaisis qui soit viennent déjà en train ou soit viennent en voiture pour prendre un train, donc c'est intéressant et parce que ça aura forcément un impact. On a travaillé aussi avec le syndicat des transports dans le cadre de plan de déplacement urbain. Mais c'est un dossier très complet. On est au prélude mais on n'a pas pris de porte dans la figure, on a eu des accueils bienveillants, il faut les transformer en espèce sonnantes et trébuchantes. Parce que l'idéal serait que la commune de Sin le Noble ne mette rien ou pas grand-chose parce que c'est aussi malgré tout, cette gare elle peut profiter aux habitants de Sin le Noble mais elle est aussi un rayonnement communautaire. Donc c'est vrai que... Voilà, mais donc il y aura un groupe de travail qui sera créé avec les différents partenaires et évidemment un groupe de travail avec les élus auprès des commissions compétentes pour le travailler, voir ce que l'on peut faire à tous les niveaux que ce soit sur le collège, lycée, éco quartier, commerces de proximité, pôle emploi, au niveau du quartier des Epis. Véronique ?

Mme. LEGRAND : Vous oubliez la mission locale, et en fait c'est aussi la ligne Douai-Saint Quentin donc il ya des gens qui prennent le train pour aller à Cambrai et pour l'instant ils sont obligés d'aller à Douai chercher leurs abonnements et après. Donc franchement le guichet il est plus qu'utile.

M. le MAIRE : Mais après une fois qu'on aura enclenché et qu'on aura mis tout le monde le doigt dans l'engrenage on va leur dire, c'est dommage d'avoir fait tout ça et qu'il n'y ait pas le petit supplément d'âme. Mais on ne va pas leur dire tout de suite, on va leur faire peur et ils ne vont pas investir.

Mme LEGRAND : On connaît le problème du fret à Somain, et là aussi il y a eu des investissements de faits, et pour autant. On verra l'avenir mais pour l'instant c'est difficile de se projeter et c'est aussi par rapport à ça quoi.

M. le MAIRE : Juste à titre d'information sur le FRET j'ai donc signé les deux pétitions du Député CANDELIER et du Président de la CCCO Frédéric DELANNOY. D'autres questions ou remarques ? On peut mettre, parce qu'il commence à faire noir, donc on ne va pas tenir. Donc tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération ? Pas d'abstentions ? Pas de vote contre ? Donc adopté à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération suivante page 85, donc là aussi relative à une demande de subvention, cette fois-ci dans le cadre d'une réponse d'un appel à projet bien connu sur le territoire et qui s'appelle « Territoire énergie positive pour la croissance verte »(TEPCV) et qui est porté par le syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale du grand Douaisis le SCOT, Grand Douaisis

et qui concerne une modernisation de l'éclairage public. Et pour la commune de Sin-le-Noble évidemment.

6-Appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) porté par le syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale du Grand Douaisis (SCOT) – Modernisation de l'éclairage public de la commune de Sin le Noble.

Donc le SCOT a un service énergie dont l'objectif et qui est porté par le SCOT Grand Douaisis, depuis 2011 et qui a pour objectif une réduction de 38% de sa consommation énergétique pour les 56 communes du territoire. Donc le SCOT a été désigné lauréat de l'appel à projet territoires et énergie positive pour la croissance verte, et a lancé un appel à manifestation d'intérêt auquel la Commune de Sin-le-Noble a répondu. Donc la Commune de Sin-le-Noble a été intégrée au second groupe de communes qui peuvent bénéficier des fonds TEPCV dont l'objectif est de pérenniser et massifier la rénovation du parc d'éclairage public et d'enclencher un programme pluriannuel d'investissement. Donc vous voyez on est déjà dessus puisque l'on a déposé déjà 4 dossiers au niveau du FSIL sur l'éclairage public. Donc si les fonds supplémentaires parce que c'est là la réserve, malgré tout il y a eu une première enveloppe l'année dernière et une deuxième enveloppe qui est promise au SCOT. Donc, mais j'étais au Conseil de l'administration du SCOT, la semaine dernière, l'argent n'est pas arrivé apparemment encore. Donc en tout cas si les fonds supplémentaires sont obtenus, chaque commune disposera d'une enveloppe forfaitaire qui sera dédiée à la rénovation de l'éclairage public et à la partie de réseau qui est désigné comme prioritaire, des actions qui ont des effets significatifs sur une baisse des consommations d'énergie. Donc pour obtenir un financement la commune doit prendre des engagements, elle doit désigner un élu et un technicien référent sur ce programme, elle doit réserver une enveloppe de financement qui est dédiée à la modernisation de l'éclairage public, réalise un plan pluri annuel d'investissement, engager les travaux de modernisation de son éclairage public, achever les travaux en juin 2017 et autoriser le Maire à signer une convention additionnelle TEP CV avec les services de l'Etat et tous les documents nécessaires à sa bonne exécution. Donc nous avons ciblé deux dossiers. Alors juste une petite précision parce que l'on parle de rue Lebas et de rue Longue, donc ça n'est pas forcément ces rues là, parce que les dossiers ont été montés donc on a des coffrets d'éclairage public, donc le coffret s'appelle coffret rue Longue et l'autre s'appelle coffret rue Lebas. Par exemple pour le coffret Lebas, c'est le coffret qui alimente tout l'éclairage public de Sainte Barbe là où on a beaucoup d'éclairage de type boule voilà. Donc c'est vrai que c'est marqué projet, parce que c'est technique et donc c'est à partir d u coffret d'alimentation et i ya un coffret qui fait plusieurs rues, donc qui dessert la rue Jean Baptiste Lebas, mais ce coffret c'est essentiellement tous les éclairages de type boule qui sont dans le quartier de Sainte Barbe. Voilà, donc la délibération qui est page 87, l'article 1 vous demande de prendre acte que le SCOT est porteur du fonds de territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) et suite à un appel à projet et de prendre note que l'objectif de ce fond est de pérenniser, massifier la rénovation du parc d'éclairage public, d'enclencher un programme pluri annuel d'investissement. L'article 2 vous propose sous réserve de l'obtention évidemment des fonds par le SCOT au titre du TEPCV de retenir deux projets, donc les éclairages appelés rue Lebas et rue Longue mais qui sont les coffrets d'alimentation de l'éclairage et qui feront la résidence Sainte Barbe pour le coffret Lebas, l'article 3 rappelle que la Commune devra s'engager à plusieurs choses, je vous l'ai dit tout à l'heure, désigner un élu et un technicien. Donc on désignera Monsieur Jean Paul HOURNON qui est le 1^{er} adjoint comme élu en charge du dossier et comme technicien en charge du dossier référent, Monsieur David FOULON. De réserver une enveloppe de financement dédié à la modernisation de l'éclairage public, réaliser un plan d'investissement pluri annuel. Engager les travaux de modernisation de l'éclairage public. On sera en conformité avec les règles qui prévalent pour être subventionné ; d'achever les travaux en juin 2017 et d'autoriser le Maire à signer à la convention additionnelle de TEP-CV. L'article 4, vous demande de m'autoriser à accomplir les démarches y afférentes. Voilà. Des questions ? Des remarques ? C'est à peu près la même philosophie que le fonds de soutien d'investissement local, on va chercher des financements, là le financement est un peu moins élevé, du fait de la répartition 60, 40 à peu près, 61,12 – 38,88. Mais on aura donc un retour sur investissement assez rapide. Déjà en terme d'efficacité ensuite en termes d'économie d'entretien et enfin en termes d'économie sur le fluide. Pas de questions ? Pas de remarques ? Donc tout le monde est d'accord pour adopter la délibération ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Donc adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

ADOpte A L'UNANIMITE

Et enfin, dernière demande de subvention, celle qui concerne une réserve parlementaire pour l'exercice 2016, concernant des travaux de voirie de la rue Ghesquière.

7-Demande de subvention – réserve parlementaire 2016 – Travaux de voirie rue Ghesquière

Alors je vous le disais tout à l'heure, on a déjà obtenu une réserve parlementaire l'année dernière du Député CANDELIER pour réparer, échanger les stores de la crèche. Donc cette année on a vu avec lui, donc la note de synthèse page 89 vous fait un petit rappel sur ce qu'est une enveloppe parlementaire, vous rappelle qu'un Député dispose en moyenne de 130 000 euros et qui de sa réserve parlementaire et qui a la possibilité d'utiliser cette somme pour l'attribution de subvention. Donc, pour 2016 nous avons un courriel du 7 mars par lequel le cabinet du Député CANDELIER confirme la volonté du Député de contribuer aux investissements de la commune de Sin le Noble avec un dossier complet à transmettre au plus tard pour le 30 juin 2016. Alors cette année, compte tenu de l'état de vétusté des voiries de la Commune, vous le savez on a fixé comme priorité la rénovation de 54 km de voirie de la ville et de poursuivre en 2016 l'effort que nous avons engagé en 2015 ou nous avons déjà rénové les rues Gambetta, Carnot, Lambres, Saint Joseph, Parmentier. Donc en 2016, nous avons ciblé les rues Toussaint Husson, rue Sembat, la fin de la rue de Lambres, la rue Neuve et la rue Ghesquière. Donc comme à chaque fois dans le cadre de travaux de voirie afin d'éviter au maximum d'avoir à aller ré ouvrir rapidement, nous travaillons en partenariat avec les services de la communauté d'agglomération du Douaisis, qui a la compétence en matière d'eau potable, d'assainissement et d'éradication des branchements plombs. Donc nous faisons ces travaux uniquement lorsque la CAD a fini ses interventions c'est pour ça que cette année on termine la rue de Lambres. Il n'y avait plus de crédit l'année dernière donc il y a un petit bout qui n'a pas été fait, donc il y aura des gros travaux rue Sembat puisqu'il y a la fois des problématiques d'assainissement d'eau potable. Il y aura des travaux rue Toussaint Husson sur l'éradication des branchements plombs et ensuite au niveau de la rue Ghesquière, donc c'est une voirie où il y a beaucoup de fuites d'eau. Donc il y a le réseau d'eau potable à refaire, et la CAD sera apparemment intéressée pour y faire passer une grosse canalisation puisque il y a un travail actuellement au niveau de la CAD de ceinturer Douai d'une desserte beaucoup plus importante. Donc il y a déjà des travaux qui ont été fait à Dechy, à Waziers, et la rue Ghesquière permettra à terme une connexion avec ce qui a déjà été posé, mais ça se fait sans mauvais jeu de mots, au fil de l'eau. En fonction des travaux de chaque ville. Donc ça peut prendre des années. Dès qu'il y a des travaux de voirie quelque part la CAD regarde si c'est intéressant et la rue Ghesquière, peut être intéressante pour connectée ce qui a déjà été fait sur Dechy et ce qui a déjà été fait sur Waziers. Et donc de ce fait là on a eu l'info aujourd'hui comme quoi, comme c'était des gros travaux on n'avait pas la certitude que la CAD pourrait les faire cette année. Il faut regarder si techniquement c'est possible. Donc en tout cas je vous propose de prendre la délibération pour acter la réserve parlementaire de 20 000 euros du Député CANDELIER, donc page 91. Article 1 vous propose de valider la rénovation d'une voirie supplémentaire pour à la fois la mise en sécurité des usagers parce que c'est une rue qui est particulièrement dégradée rue Ghesquière mais sur lequel il y a aussi une problématique en termes d'alimentation d'eau potable. Donc la voirie est estimée à 44 900 euros, donc on vous propose en l'article 2 de solliciter le bénéfice d'une réserve parlementaire au titre de l'année 2016 à hauteur d'un montant de 20 000 euros. L'article 3 puisque l'on a 20 000 euros de réserve parlementaire, ça sera à la Commune de payer le reste à charge et d'autoriser le Maire à signer tout document relatif aux opérations. On prend une délibération très rapidement pour l'envoyer au Député et bien acter le fait qu'on compte sur sa réserve parlementaire de 20 000 euros, et dans les jours qui viennent on validera avec la CAD si les dernières informations techniques, parce qu'il y a parfois des informations techniques et après des inspections qui sont faites et qui valident ou invalident l'hypothèse. Donc parfois on est sur des impossibilités qui deviennent possibles parce qu'il y a une solution qui est trouvée par l'entreprise.

Des questions ? Des remarques sur ce projet de rénovation de la rue Ghesquière ? Et surtout la sollicitation de la réserve parlementaire à hauteur de 20 000 euros du Député.

Pas de question ? Pas de remarque ? Donc je vous propose d'adopter cette délibération.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas son adoption ? Des personnes qui votent contre ? Des personnes qui s'abstiennent ? Donc adoptée à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

Donc on me demande de revenir sur la délibération précédente du SCOT page 85-87-88 et d'ajouter un article 4 entre l'article 4 et 5 actuel, et l'article 4 deviendra 5 et l'article 5 deviendra 6. Sur l'inscription budgétaire des recettes et des dépenses. C'est vrai que dans chaque délibération il y a toujours un article relatif aux dépenses au budget communal donc je propose d'adopter cette délibération avec cet ajout qui ne doit pas poser de problème car là c'est purement technique. Donc je vous propose de passer à la délégation de la vie associative page 95.

IV/ VIE ASSOCIATIVE

Donc délibération classique dont le rapporteur est Marie Josée DELATTRE.

8- Versement d'une subvention de démarrage à l'association « Bien vivre aux Couronnes »

Mme DELATTRE : Mesdames, Messieurs bonsoir. L'association « bien vivre aux couronnes » vous sollicite pour l'octroi d'une subvention de démarrage. Cette association a pour objectif de mener des actions notamment en faveur des plus démunis. Elle s'adresse principalement aux locataires pour les aider, les informer de leurs droits et de leurs obligations. Elle propose également de les représenter auprès des bailleurs, des services publics et tout autre organisme. Elle encourage également la participation à la vie du quartier pour bien vivre aux couronnes. Pour mémoire, cette subvention de démarrage est d'un montant de 80 euros. Vous avez en annexe de cette délibération le courrier reçu le 20 janvier dernier qui formule cette demande. Je vous remercie.

M. le MAIRE : Oui donc une délibération très classique puisque chaque fois que nous sommes sollicités par une association qui se crée, nous avons décidé d'octroyer une subvention de démarrage de 80 euros qui permet d'une part de faire face aux premiers frais de fonctionnement d'inscription et d'autre part à la Commune de mesurer l'activité de l'association pour l'année suivante et lui octroyer une subvention de fonctionnement en cohérence avec les fonctionnements de cette association. Une très belle association. Une association de locataires au niveau des couronnes, des Epis avec une présidente particulièrement dynamique qui nous remonte beaucoup d'informations. Donc je pense que tout le monde sera d'accord pour octroyer cette subvention de démarrage. Pas de question ? Pas de remarque ? Monsieur GUERIN ?

M. GUERIN : Je vais vous décevoir Monsieur le Maire mais j'ai décidé de m'abstenir de participer à cette décision, je vais m'en expliquer. Voilà, j'ai mis mon raisonnement sur papier parce alors voilà aux municipales de 2014, il était clairement exprimé dans le programme de notre liste que nous accordons une priorité à la sécurité dans notre ville et que nous nous étions partisans d'une création d'une police municipale efficace dans la lutte contre la délinquance et la criminalité. Or jusqu'à présent aucune mesure allant dans ce sens n'a été envisagée, aucun budget alloué à un tel projet. Cependant, Monsieur le Maire depuis maintenant près de 2 ans que vous dirigez notre ville, reconnaissez que l'opposition Front National que nous représentons n'a pas tenté de faire barrage à vos projets de gestion et de décisions. Nous ne nous sommes pas opposés à votre budget et pour cause parce que c'eût été un manque de fair-play et même inconstructible de vous empêcher d'agir alors que vous veniez juste de prendre les rennes d'une ville se trouvant en difficulté financière, il faut dire que c'est difficile. Je suis sûr que vous aurez le bon goût de reconnaître cette retenue de notre part. Mais à présent devant l'évidence de criminalité qui sévit à Sin-le-Noble, je veux citer que les derniers événements survenus dans la rue Voltaire, dont tout le monde a certainement entendu parler. Pour rappel, dans la nuit du 25 au 26 février, 7 voitures ont été incendiées dans la rue Voltaire à Sin-le-Noble endommageant plusieurs façades de maisons. L'une de ces maisons est devenue de ce fait inhabitable, l'origine de cet incendie n'est pas élucidée mais il est établi qu'elle est criminelle. Devant cette évidence de la montée de la criminalité, il convient donc de remettre sérieusement en question la nécessité d'investir un budget à la création d'une force municipale active et, dans ce but, un budget de quelques milliers d'euros suffirait sans doute à la création d'une patrouille de surveillance nocturne. Comparé aux modestes sommes qu'impliquerait la mise en place de telles structures sécuritaires, on est parfois choqué de voir les chiffres des sommes investies pour soutenir la vie associative. Le

montant des subventions allouées pour 2016 pour les associations non sportives s'élève à plus de 41 000 euros et celui des subventions allouées pour les associations sportives s'élève lui à plus de 136 000 euros. Je crois quelque fois, quand je vois tout ces chiffres, il est évident je n'ai rien contre les associations, bien au contraire, je pense que c'est une preuve suffisante que de vous dire, je suis moi même membre de plusieurs associations, mais je n'attends pas pour cela que ce soit les contribuables Sinois qui payent pour des choses qui plaisent à moi et qui en n'ont peut-être rien à faire. Pour résumer, il est vrai que les associations ont pour un grand nombre de personnes, une importance indéniable dans la vie démocratique d'une ville mais tant que des mesures concrètes ne seront pas prises en faveur de la sécurité des Sinois, je m'abstiendrai de m'exprimer sur le thème concernant les subventions sur d'autres domaines. Alors je précise que je ne vote pas contre cette décision, puisque je vous le dis je suis moi même favorable à certaines associations, mais je m'abstiens simplement, je ne vote pas contre je propose de m'abstenir.

M. le MAIRE : Monsieur WOSINSKI. J'ai envie de répondre rapidement mais je vous passe quand même la parole.

M.WOSINSKI : Il faut taper fort, c'est bon ! Juste pour dire, je ne vois pas l'intérêt d'en parler maintenant lors de cette délibération. Enfin c'est son droit. Monsieur GUERIN parle en son nom, pas au nom de mon groupe, je vous le dis tout de suite. Les trois autres Mme Deblangy, Mme Pop et moi-même n'étions pas au courant et je ne cautionne pas. Je vous le dis clairement, je pense que l'on aura l'occasion d'en parler dans d'autres débats. Mais je ne trouve pas opportun du tout, de claquer ça comme ça. Voilà, donc je ne cautionne pas.

M. le MAIRE : Je vais répondre. Je pourrais répondre très longuement. Je pense que l'on peut répondre. J'avoue comme Monsieur WOSINSKI, et je vois quelques visages autour de la table, pas comprendre le timing de la déclaration, et sans être négatif ou grossier, la pertinence de ces propos à cet endroit. Mais ici chacun a le droit de parler mais je ne vois pas le lien et au contraire je vois même le lien inverse, le lien entre sécurité et associations. Voilà, donc moi je verrais plutôt le lien inverse. Mais ce n'est pas grave je vais d'abord répondre sur la sécurité. Sur la sécurité, nous avons nommé un adjoint à la sécurité. Acte 1 scène 1. Nous sommes en train de travailler, c'est un engagement de campagne, on a travaillé dessus lors du dernier bureau municipal sur la création d'une police municipale en matière de sécurité, parce que je pense que la sécurité peut, moi je veux bien, le Maire peut mettre son gilet par balle et puis patrouiller la nuit malgré tout il y a des choses qui dépendent de la police nationale et j'y viendrais après. Mais en tout cas, la remontée d'informations est intéressante et est de travailler aussi sur l'insécurité ou le sentiment d'insécurité. Et ça me permet de faire le lien avec une autre action dont je vous ai fait état en préambule de ce Conseil municipal, c'est que nous, ça n'existait pas au préalable, donc nous avons mis en place des rendez vous réguliers avec Monsieur le Sous-Préfet, une fois par trimestre pour faire un point sur les questions de sécurité à Sin-le-Noble. Au cours de cette réunion qui dure plus de 2 heures, et c'est Monsieur le Sous-Préfet qui vient à la mairie de Sin-le-Noble. Je connais son emploi du temps, je lui ai proposé que l'on aille à la Sous-Préfecture, il a tenu à ce que ces réunions se tiennent à la mairie de Sin le Noble. Donc nous passons du temps avec Monsieur le Sous-Préfet. Les services de la sous préfecture, le Maire, l'adjoint à la sécurité, un représentant voire deux représentants de chaque bailleur. Donc la dernière fois il y avait SIA, il y avait NOREVIE, il y avait PARTENORD, il y avait la SERGIC, parce que la SERGIC gère les Alexias. Il y a des représentants de la galerie, le responsable sécurité d'AUCHAN parce que AUCHAN est un bon thermomètre en la matière. Il y a à chaque fois, le commissaire divisionnaire avec ses adjoints et il y a les renseignements territoriaux. Donc vous voyez pour des gens qui ne feraient rien, c'est quand même pas mal. Ca c'est la deuxième chose. Enfin la troisième chose, adjoint à la sécurité, commission extra municipale de sécurité qui réunira à la fois des élus, à la fois des habitants et à la fois des spécialistes ou des personnes intéressées par la sécurité. Ca peut être des forces de police, ça peut être des bailleurs. Donc on est en train de travailler dessus. on passera lors d'un prochain Conseil municipal, Jean-Claude DESMENEZ est en vacances on ne pouvait pas le passer à ce conseil, alors ça va passer lors du prochain conseil ou du conseil suivant, la création de cette commission extra municipale en matière de sécurité qui permettra comme les conseils de quartiers qui permettent d'avoir une thermographie de la vie dans chaque quartier, d'avoir une thermographie et moi j'avais même proposé qu'en matière de sécurité on ait un représentant de chaque conseil de quartier. Ce qui serait, qui pourrait faire, comme ça on aurait une bonne image des problématiques de sécurité. Ensuite il y a un engagement de campagne qui est tenu à la lettre. J'avais pris l'engagement qu'à chaque fois

que j'aurais un problème de sécurité ou de sécurité routière, je ferais systématiquement un courrier au commissaire divisionnaire pour que cette information que les Maires ont à pléthore, parce que quand il se passe quelque chose dans la commune, et c'est très bien, ça veut dire qu'il y a un lien entre la population et son Maire, et c'est important donc à chaque fois que je suis saisi par courrier par courriel, par téléphone, par permanence ou par remontée des services des conseils de quartier..., d'une problématique de sécurité, et j'entends la sécurité, la sécurité routière. Il y a un courrier qui part systématiquement au commissaire divisionnaire. Je l'avais rencontré en début de mandat, pour faire un point, en lui disant ce n'est pas passer la patate chaude mais le Maire n'a pas de pouvoir de police nationale. Je ne peux pas encore aller faire des perquisitions au petit matin et interpellé les individus. Donc c'est fait le commissaire divisionnaire m'avait dit qu'il comprenait tout à fait que ça n'était pas un passage de patate chaude, ce n'est pas le but, le but c'est de co construire la sécurité. Donc il y a pleins de choses que nous faisons sur lesquelles nous ne communiquons pas, parce que le commissaire me dit Monsieur le Maire, là-dessus on est sur un coup. Mais, on avait eu ça en début de mandat, la première réunion avec le Sous-Préfet, le commissaire nous avait dit dans tel endroit, on est en train de monter un dossier, c'est sorti 3 mois après. Mais effectivement, donc nous on est pas là non plus pour nuire aux enquêtes en cours. Là je sais que le commissaire m'a appelé l'autre jour il m'a dit, alors à la fois il m'appelle quand le coup est fait, il m'appelle avant, pour me dire. Quand il y a eu l'interpellation de la personne de la sucrerie, l'incendiaire de la sucrerie, il m'a appelé pour me dire, ça y est. Et c'était des dizaines d'affaires par un seul individu. Donc, ensuite, le commissaire est très content parce que justement ça nourrit ses fonds d'enquête ça nourrit ses bases de données de renseignements et il m'a dit, simplement je ne répondrai pas le lendemain et donc un mois après, deux mois après, trois mois après, j'ai un courrier du commissaire qui me dit, là on a fait un -alors juste pour le PV on va noter l'arrivée de Madame DEBLANGY-. Donc le commissaire m'appelle ou m'envoie un courrier et me dit, il y a trois mois vous m'avez saisi d'un problème, dans tel quartier, dans telle rue, voilà et parfois il me dit qu'ils n'ont rien trouvé, et parfois effectivement ils sont très contents d'être allés mettre le nez là où la population m'avait indiqué des soucis. Ensuite, le service des ASVP, quand nous sommes arrivés, il y avait un service ASVP qui était mal en point et là ce n'est pas une attaque, c'est un problème de ressources humaines, en tout cas ce service pendant longtemps nous avons fonctionné la première année avec un seul agent de surveillance de la voie publique qui était un contrat de 20 heures semaine. Aujourd'hui nous avons deux agents à 35 heures semaine. Donc c'est quand même une multiplication notable, nous sommes aussi en réflexion mais là aussi loin des effets d'annonce, il y a des réflexions qui sont en cours, et qui avant d'être annoncées en Conseil municipal, ce que je vous disais tout à l'heure sur les terrains synthétiques, on l'a annoncé quand on a eu les subventions. Sur la gare, ça fait 2 ans que je travaille dessus mais tant que ça ne prenait pas on n'a pas fait d'effet d'annonce. Et avant d'annoncer en conseil municipal quoi que ce soit, nous travaillerons avec les services concernés et surtout les commissions compétentes. La liste pourrait être très longue, le développement du service ASVP et c'est marrant parce que je voyais quelqu'un en permanence hier ou aujourd'hui, il disait super, les 2 ASVP que vous avez mis sur le marché. Donc moi je veux bien, la population me félicite notamment les personnes âgées qui me disent que l'on est en sécurité sur le marché, c'est vrai qu'à un moment il y a eu deux trois personnes âgées qui soit avaient perdu, mais avaient le sentiment de s'être fait volé un portefeuille dans leur cabas à marchandises. On a mis les ASVP, qui permettent de sécuriser le marché, de sécuriser le stationnement. Parfois on avait des gens qui stationnaient parce qu'ils allaient faire une course 10 minutes et stationnaient sur le passage piéton, ils empêchaient les gens de traverser. Aujourd'hui chaque entrée de marché, vous avez un ASVP qui est là et il est là même jusque 14h00 lorsqu'on ré ouvre la place Jacquard après les opérations de nettoiemnts. On peut aller aussi sur la vidéo surveillance, on a mis de la vidéo surveillance l'année dernière au niveau du parking de la rue Sembat, auquel il y avait, on a mis de la vidéo surveillance au niveau du cimetière parce qu'il y avait des dégradations dans le cimetière, on en a mis au niveau de la rue Sembat parce que il y avait des dégradations sur le parking de la rue Sembat. On en a mis au niveau de l'Ecole de musique de toute cette place où il y avait beaucoup de phénomènes de squats, de deal. Et si vous avez lu le budget vous avez vu qu'il y a une ligne, vidéo surveillance qui a été inscrite. Mais qui là aussi va être travaillée avec les conseils de quartier, parce que je n'ai pas la science infuse en la matière. Alors ensuite vous me dites qu'un budget... Le budget de quelques milliers d'euros, permettrait d'avoir des brigades de surveillance nocturne... On ne doit pas avoir les mêmes chiffres sur le cout d'une masse salariale. En plus je ne suis pas sur qu'en horaire de nuit il n'y ait pas des majorations. Donc moi quelques centaines d'euros comme vous l'avez dit ou quelques milliers, je peux vous dire qu'une brigade de surveillance qui ferait la nuit c'est-à-

dire de 20h00 à 6h00 du matin, 365 jours par an y compris les week-end, y compris horaires de nuit, je pense qu'un poste ça coûte à peu près 28 à 30 000 euros. A mon avis une seule personne elle ne va pas faire les 7 nuits, elle ne va pas faire les 365 jours par an. Donc là on est loin d'un budget de quelques milliers d'euros, on est plutôt sur un budget de plusieurs dizaines de milliers d'euros et sans doute au-delà de la centaine de milliers parce que ce n'est pas que la masse salariale qui nécessiterait de mobiliser des crédits. Derrière il faut des véhicules, il faut des équipements, il faut des procédures parce que ... Et en plus quand on dit des brigades, ça veut dire, je ne pense pas que l'on peut envoyer un agent municipal tout seul au carton la nuit. Donc ça veut dire déjà deux postes en permanence chaque nuit, plus un véhicule, plus des équipements de protection individuelle. Donc la somme à mon avis est très loin des 80 euros de départ. Donc ça c'est sur la partie sécurité, et vous m'avez pris au débotté, ça ne me dérange pas que l'on en rediscute en commission ou en rendez vous ou publiquement et on fera la liste de ce qui a été fait et voilà. Donc moi je n'ai pas de position dogmatique en la matière, je vous dis.

Moi, on avait travaillé pendant la campagne, sur la création d'une police municipale. On nous en a dissuadé, on a fait appel, parce qu'un programme ce n'est pas juste l'air du temps ou un programme national que l'on peut dupliquer. Donc c'est une étude locale que nous avons fait avec des spécialistes de la sécurité et nous étions assez partants sur une police municipale. Aujourd'hui, alors nous l'avons pas proposé dans la campagne parce qu'on l'avait arbitré que ça n'était pas opportun vu les finances communales, on n'aurait de toute façon pas l'argent à mobiliser pour ça. C'est la première chose et que deuxièmement l'efficacité était assez relative ; nous sommes quand même une ville très étendue, donc avec des possibilités et c'est la même chose sur la vidéo surveillance, vous mettez une vidéo surveillance là, on décale le problème. Donc après j'avoue aujourd'hui, moi je suis, on peut y regarder mais après si vous nous aidez à trouver les financements, moi je suis preneur. Et de toute façon effectivement, c'est des choix. Alors après le choix, tout à l'heure je vous disais que je ne voyais pas le lien entre la remarque sur l'association, le soutien au tissu associatif et la sécurité, moi je le vois plutôt comme l'inverse. Et à la limite tout à l'heure, je ne comprends pas que vous ayez voté les tarifs de l'Ecole de musique parce que l'on pourrait exactement faire la même chose, et avec l'Ecole de musique là on se paye ... une police municipale. Je l'ai dit tout à l'heure c'est 560 000 euros, ça n'est pas au Sinois de raquer pour ce qui veulent des loisirs dans les associations. Pourquoi les associations ? Pourquoi pas l'école de musique ? Parce que c'est la même chose, là les Sinois raquent pour l'Ecole de musique. Donc il y a des choses qui seraient vertueuses quand c'est l'Ecole de musique, c'est 560 000 euros, si vous décidez de créer une police municipale, vous ne financez plus l'Ecole de musique et vous la payez. Les associations vous êtes choqué, et j'ai noté « choqué » des financements, moi je suis choqué à l'inverse que l'on ne donne pour une ville comme Sin-le-Noble que 41 000 euros aux associations non sportives. Je vous mets au défi de trouver des ratios de financement par habitant au tissu associatif. Je peux vous dire que vous allez tomber de votre chaise. Je les avais vu une fois passer dans des notes dans des articles, je peux vous dire que Sin-le-Noble on est très en dessous du ratio. Les ratios se calculent et donc 200 000 euros pour 17 000 habitants, 136 000 euros pour les associations sportives, mais je parle sous le contrôle de Patrick ALLARD, c'est combien 3 500 licenciés, les chiffres que j'avais vu pour la fête de l'OMS donc c'est 3500 licenciés, 3 500 personnes qui ont une activité, 3 500 gamins dont les parents ne peuvent pas les emmener en vacances Moi j'ai déjà vu des gens qui m'ont dit Monsieur le Maire il faut que vous mettiez des ordinateurs à l'école de la Sucrerie, parce que moi je n'ai pas d'ordinateur chez moi, je n'ai pas les moyens d'avoir un abonnement internet. Donc ces gamins qui n'ont même pas internet, je l'avais vu il était très ému, c'était très émouvant, s'il n'a même pas les moyens d'avoir un ordinateur, est ce que le gamin n'est pas mieux dans un club de foot, à apprendre la vie en groupe, à apprendre le respect de l'arbitre, à apprendre le respect de l'adversaire, à apprendre que si on travaille, on progresse si on va à l'entraînement on progresse, apprendre la citoyenneté est ce que c'est pas là le début de la lutte contre l'insécurité ? Et tout ça pour 41 000 euros ! Enfin l'état de levier est phénoménal je l'ai déjà dit, on va travailler pour l'année prochaine, on en a convenu lors d'un travail avec la commission 2 sur la valorisation, il y a quelques associations qui commencent à faire, mais le bénévolat c'est des centaines de millions d'euros en France. Et c'est ça, c'est cette démarche citoyenne à une époque, je n'arrête pas de le dire quand je prends la parole dans une association, je parle, à une période où on dit chacun pour soi l'égoïsme, plus rien n'est gratuit, vous avez des gens qui s'associent, association qui s'associe dans une période où on est chacun chez soi on est sur un repli identitaire, repli communautaire, on n'entend parler que de ça. Vous avez des gens qui sortent de chez eux, qui s'associent, qui s'associent à but non lucratif, et ces gens ça s'appelle du bénévolat. Et je sais que vous êtes quelqu'un de lettré

donc vous savez que ça vient de « *benevolare* » en latin, les gens de bonne volonté. Je ne vais pas aller dire aux gens de bonne volonté qui sont toujours trop peu nombreux qui vont aller se faire voir pour 41 000 euros pour les associations non sportives. Et si c'est ça, on va même plus loin, tout à l'heure on a voté des subventions, on dit qu'on ne fait pas le complexe Mercier voilà il ya 105 000 euros pour le complexe Mercier. Mais le complexe Mercier c'est pour y mettre des gens qui vont aller faire du sport, des gens des associations, soit on est cohérent et il n'y a pas 80 euros pour une association, j'espère que ce n'est pas juste parce que c'est les Couronnes qui poserait problème, mais c'est 80 euros. Ce n'est qu'une goutte d'eau. On l'a déjà dit. On est déjà honteux de ne donner que 80 euros de subvention de démarrage. On est honteux de donner la plupart des associations, parce que ce que vous dites là c'est presque 150 associations à Sin-le-Noble, et toutes ne sollicitent pas des subventions. Et qu'est ce qu'on fait des Restos du cœur ? Qu'est ce que l'on fait du secours populaire ? Qu'est ce que l'on fait du secours catholique ? Il y a des représentants des trois dans la salle. Qu'est ce que l'on fait des associations là, on leur dit. Moi j'avoue ne pas comprendre et surtout venant de votre part, à ce moment là, comme Monsieur WOSINSKI de votre propre groupe, j'avoue ne pas comprendre que ça vienne à ce moment là. On peut parler de sécurité, il y a des commissions donc on peut en parler en commission, alors après on peut vouloir un effet tribune au Conseil municipal. C'est le lieu du débat, je ne coupe pas les micros, et vous voyez que je fais une réponse longue circonstanciée et développée. Mais moi je vous le dis franchement je pense que ça n'est pas la solution que de couper ce lien avec les associations, des gens qui s'associent. Parce que quand on s'associe et ça c'est vieux, j'ai fait des, j'ai des vieux souvenirs d'économie à la fac, où on nous disait que justement le développement du commerce international, un des premiers aspects positifs donc c'était Montesquieu, tous ces gens là qui disaient que quand on commerce avec les voisins, on a plus envie de lui taper dessus parce que quand on fait du commerce avec le voisin on s'aperçoit que le voisin ce n'est pas un monstre hideux qui mange les enfants et que du coup on développe des relations avec les gens. Moi je vois dans pleins d'associations des gens complètement différents, qui ne se diraient pas bonjour, parce qu'ils n'ont pas le même âge, pas la même religion, ils n'habitent pas dans le même quartier, ils n'ont pas les mêmes revenus et qui discutent parce qu'ils ont une passion commune, le foot. Ils ont une passion commune, la pétanque, une passion commune, la pêche. Donc au-delà je vous dis donc je voudrais résumer, il y a des actions qui sont menées sur la sécurité, voilà c'est dans l'air du temps on peut y aller, moi j'en discutais avec le commissaire l'autre jour, le commissaire divisionnaire qui me disait qu'actuellement c'est vachement compliqué de parler de sécurité parce que l'on en voit à la télévision, et on voit en long, en large et en travers, Molenbeek, Argenteuil ou je ne sais quel autre, où l'on voit des prises d'otages, on voit le Pakistan. Donc effectivement c'est une période particulièrement anxiogène. Est ce qu'il faut en rajouter ou pas ? Je n'en sais rien et après effectivement de voir un abruti qui met le feu à 9 voitures, ça reste un abruti. Mais juste donc pour, je vous ai dit que je répondais en trois temps, donc la sécurité il y a des choses qui sont faites et on va continuer collectivement, comme je n'arrête pas de le dire, il y a les commissions, il y aura une commission extra municipale, les conseils de quartier, donc tout ça, ça fera des beaux sujets et ça arrivera au conseil municipal très prochainement via la création de la commission extra municipale de sécurité. Deuxièmement taper sur les associations, à la fois, sur le fond et la forme, parce que sur le fond ce n'est pas 80 euros, moi 80 euros de l'association des Couronnes que l'on ne donnera pas ça doit faire à peu près, aller donc ça doit faire à peu près une demi-heure de brigade de nuit. Donc on ira chercher un vacataire, et puis il nous fera une demi-heure de brigade nocturne. Donc il tournera, il fera deux rues. Donc sur le fond ce n'est pas ça qui va régler la solution et puis sur la forme, je vous dis, plus les gens se voient, plus ils se rencontrent, plus ils discutent, plus ils s'occupent, naïvement j'espère qu'il y a moins de problème voilà maintenant je vous laisse rebondir.

M.GUERIN : Je vais être très court Monsieur le Maire parce que d'abord je vous remercie pour votre réponse. En plus, j'admets je comprends que je n'ai pas été réaliste pour ce qui concerne les investissements. Je rappelle simplement pour être prudent parce que maintenant on a plus à faire à Sin-le-Noble à de la petite délinquance c'est vraiment de la grosse criminalité parce que comme vous dites, mettre le feu à 9 voitures... Mais il a mis en danger la vie des habitants qui habitent là. Toutefois c'est vrai j'ai manqué de réalisme en ce qui concerne le budget à investir mais il n'est pas question de taper sur les associations bien entendu. En tout cas tout ça pour vous dire en résumé que vous m'avez convaincu et que j'ai changé mon opinion et que oui vous m'avez convaincu.

M. le MAIRE : Ben écoutez-moi je tiens à vous féliciter, parce que je pense que ça n'est pas facile de prendre cette position. Donc moi je tiens à vous féliciter pour cette honnêteté intellectuelle et juste parce que j'allais ajouter mais quand même ajouter parce que ça fera œuvre de pédagogie. J'étais en train de me dire quand vous parliez, en plus un gros problème de timing parce que ce que vous m'avez dit ce n'était pas cohérent avec le vote du budget lors du dernier Conseil municipal. Parce que c'est au moment, le budget c'est la transcription technique des orientations politiques et que c'est donc au moment du budget où il aurait fallu mettre ça sur la table en disant, on aurait répondu, en tout cas moi sur la philosophie les réponses sont faites. En tout cas je tiens quand même à vous féliciter, puisqu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis et que c'est à la fois honnête et courageux de l'admettre publiquement, donc rien que pour ça vous avez mon respect. Pas pour ce que vous avez dit tout à l'heure, vous l'aviez compris, mais au moins sur la forme d'admettre que vous changez d'opinion et que donc vous êtes à l'écoute dans le débat. Je trouve que c'est quand même quelque chose qu'il faut le remarquer. Monsieur WOSINSKI ?

Alors juste pour tout le monde, tant que mon micro est allumé, vous ne pouvez pas allumer le vôtre. Parce que je vois tout le monde qui pianotent depuis tout à l'heure. Il faut que l'on s'habitue aux nouveaux micros.

M. WOSINSKI : Donc juste pour rappeler que je n'étais pas au courant, je n'aurais pas autorisé l'interruption du conseil comme ça. Je trouve ça complètement contre productif surtout s'en prendre aux associations, ce n'est pas le moment d'en parler. Et je pense simplement qu'une fois plus, c'était, comme on aime bien faire au Front National, un petit coup de pub. Il y a les journalistes qui sont là, on va faire parler du Front. Maintenant je ne cautionne pas du tout moi, ainsi que mes deux autres délégués, et je trouve ça nul. Surtout que je ne tiens pas à être affilié à cette situation puisque vous le savez, je pense, que je ne représente pas ici le Front National puisque j'en ai démissionné et je ne cautionne pas. Donc voilà. Je suis simplement élu pour les Sinois pas pour le Front National.

M. le MAIRE : Bon, Monsieur CAMPISANO. Sincèrement je vais vous faire une confession, tout à l'heure j'avais dit on va aller vite mais parfois je suis toujours surpris des interventions, mais j'avais dit néanmoins, il y a deux délibérations qui vont pas faire un prix, c'était bien vivre aux couronnes et celle du collègue et j'avais dit, mais je me trompe toujours. Donc c'est à Dimitri WIDIEZ tout à l'heure je disais que je me trompe toujours sur ce qui va faire débat ou pas. Vincent CAMPISANO ?

M. CAMPISANO : Donc moi je crois rêver maintenant également par ce que j'ai entendu. Je veux dire, si on n'est pas au courant des choses de la vie et ce qui se passe sur Sin le Noble on s'informe avant, avant de débattre ici comme ça et après de s'excuser. On peut toujours s'excuser évidemment c'est toujours honorable de le faire mais tout le monde en rit derrière évidemment. Ce que je voulais dire, c'est que la rue Voltaire n'est pas aux couronnes, pour Monsieur GUERIN, déjà, parce que l'on parle de 80 euros pour les Couronnes. Ce qui s'est passé rue Voltaire n'avait rien à voir avec cette association là évidemment, on parle des Couronnes de 80 euros et tout le monde est d'accord pour donner 80 euros aux Couronnes, à l'association des Couronnes. Et pour l'information géographique évidemment peut être que vous savez que les Couronnes, c'est aux Epis, et que la rue Voltaire c'est ici au centre ville. La deuxième chose c'est que comment fait on de la prévention pour lutter contre l'insécurité ? On fait comme, Monsieur le Maire tout à l'heure, de la prévention, et de la prévention on le fait par les associations sportives. Alors moi j'étais un ancien adjoint au sport, le nouveau est là, il pourrait vous en dire autant 3 500 personnes, 38 associations sportives, 3 500 jeunes ou moins jeunes qui ne sont pas dans la rue, 3 500 personnes qui s'éduquent qui font de la discipline qui font du vivre ensemble, qui font de la solidarité entre les personnes et qui ne sont pas des délinquants. Et donc, ça ça veut dire aussi une manière de faire de la sécurité à Sin le Noble. Dans tout ces jeunes qui ne sont pas livrés à eux-mêmes dans les rues, évidemment le centre social existe aussi, le centre social permet à des jeunes qui pourraient vagabonder dehors et mettre le feu en pleine journée mais ils ne le font pas c'est la nuit. Donc ce tordu qui a mis le feu, évidemment je pense que l'on va le trouver si ce n'est pas déjà fait. Grâce au sport et à tous les bénévoles, mais vraiment à tous les bénévoles des associations sportives, il y en a - je ne sais pas si vous étiez au courant mais des associations sportives existent- même si vous rêvez. Et vous croyez rêver que l'on donne 136 000 euros aux associations sportives, c'est une goutte d'eau qui permet à tout ces jeunes là de pratiquer quelque chose au lieu d'aller brûler les voitures. Ça ça pourrait vous alerter aujourd'hui. Rien ne m'étonne de votre part, parce que ça fait un bout de temps que je vous observe

évidemment dans vos attitudes, d'abord vous lancez le truc, vous voulez faire parler de vous parce que la presse est là et après vous vous excusez. C'est tellement facile de dire une grossièreté de s'excuser, mais on l'a dit quand même. C'est ce que vous faites vous. Et moi je crois rêver, parce que vous n'êtes pas prêt du tout à faire la fonction de conseiller municipal. Je ne sais pas pourquoi vous siégez là pour dire des aberrations pareilles. J'en ai terminé.

M. le MAIRE : Je voudrais quand même, malgré tout nuancer, à la fois, abonder dans le sens de Vincent, mais on va clore le débat mais il est clos. C'est effectivement, Vincent parlait du centre social et signaler que là aussi nous n'avons pas baissé les budgets à destination du social que ce soit le CCAS ou le centre social et que nous nous battons nous avons eu aussi hier bureau municipal très tard et on a travaillé sur les budgets. Comment essayer de mobiliser des budgets supplémentaires pour faire plus en matière sociale, et surtout c'est faire plus à destination du public avec le même budget, parfois on l'a vu sur le repas des anciens où on a baissé de 5 000 euros et on a fait plus, mieux, en s'organisant différemment. Donc ça effectivement on peut, l'action sociale qui est la notre, qui était celle de la municipalité précédente puisque l'on a maintenu les budgets. Parfois on avait pu entendre que l'on couperait à la serpe dans ces budgets donc on ne l'a pas fait. Donc maintenant moi je voudrais clore ici nous sommes un lieu de débat donc moi je préfère que les questions soit débattues plutôt qu'elles soient gardées et qu'en plus je vous dis quand on fait amende honorable, les débats ici ont toujours été sereins on a voté l'ensemble des délibérations depuis je ne sais combien de temps à l'unanimité. Le budget a été voté à l'unanimité, c'est un acte là aussi, l'ensemble des groupes minoritaires ça serait tellement facile de s'abstenir ou de voter contre à titre de posture. Voilà donc moi je ne suis pas contre le débat et au contraire je préfère plutôt que ça soit rentré que ce soit sorti parce que si à la fin on a fait changer d'avis Monsieur GUERIN, on a gagné. Voilà, donc même si on peut être à titre personnel plus ou moins choqué, moi je souhaite qu'ici ce Conseil municipal reste un lieu de débat, d'échange, de dialogue et surtout de dialogue courtois, respectueux des uns et des autres. Donc ça a été le cas ce soir, c'est bien on n'a pas l'habitude d'avoir des échanges parce que effectivement tout est travaillé en amont, que l'on prend en considération. Donc là au moins cette question a eu le mérite qu'on discute de la politique sportive, de la politique associative, de la politique de sécurité et donc il y a des élus qui sont plus, mieux informés de ce que l'on fait en sécurité et puis je vous dis, moi c'est un beau sujet de travail pour la prochaine commission avec Jean Claude DESMENEZ et s'il faut élargir cette commission parce que c'est une problématique importante, ça ne me dérange pas que ce soit une commission élargie. On a fait un séminaire des groupes minoritaires la dernière fois, ça ne me dérange pas qu'il y ait un groupe de travail sécurité et que l'on échange ensemble sur le ressenti sur ce qui est fait et qu'on ne médiatise pas assez, sur ce qui pourra être fait. Je vous l'ai dit on n'a pas la science infuse, moi je tiens quand même assurant la police des débats, que l'on reste dans le cadre de débat courtois, respectueux. On en discute et en plus quand on arrive à se convaincre et je pense que ça n'arrive pas dans tous les conseils municipaux que quelqu'un dise j'ai changé d'avis, vous m'avez convaincu, donc moi c'est là-dessus que je vais rester, c'est que le débat ce soir, le partage, le dialogue a porté ses fruits et qu'on a réussi à faire changer et que donc les délibérations de 80 euros pour les Couronnes sur laquelle on va revenir après un long détour, par la rue Voltaire, par le stade Martel, par le complexe Mercier, et je me réjouis qu'elle va sans doute être adoptée à l'unanimité. Je ne vous fais pas le rappel des 80 euros. Tout le monde est d'accord ? Y a-t-il des abstentions? Des voies contre ? Donc on va lever la main comme Monsieur GUERIN veut le faire pour positivement voter les 80 euros à l'association bien vivre aux couronnes. Merci beaucoup pour eux et en plus, comme quoi c'est utile les associations ça fait avancer le débat donc c'est formidable. Donc merci beaucoup. Et nous pouvons donc passer à la partie ressources humaines. Donc il est 21h10, donc le film est commencé, donc je vais prendre mon temps maintenant je vous le dis.

V/ RESSOURCES HUMAINES

9-Modification du tableau des effectifs – création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe

Sur la partie donc, ressources humaines, dont je suis le rapporteur, donc des délibérations somme toute assez techniques. Alors une première qui consiste en la modification des tableaux des effectifs, et en la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de première classe. Puisque nous avons, alors on vous rappelle dans cette note de synthèse, le fameux article 34 de la loi du 26 janvier 84 qui précise que la seule assemblée délibérante est

compétente pour créer des emplois de la collectivité et nous avons un agent qui a réussi un examen professionnel et le tableau des emplois de la commune ne comporte pas de poste vacant qui correspondent au grade pressenti. Donc cet agent au sein de l'Ecole de musique, c'est une soirée école de musique, il a obtenu l'examen professionnel d'assistant artistique principal de première classe et donc il vous est proposé de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de première classe pour 13 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2016, ce qui nous permettra d'acter la réussite de l'agent à l'examen professionnel et comme à chaque fois nous supprimerons le poste qu'il occupait précédemment, qui était un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de deuxième classe. C'est le sens de la délibération page 105. Des questions ? Des remarques ? J'avais dit que celle là elle ne ferait pas débat, mais, comme la musique adoucit les mœurs, adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10- Examen de fin d'année de l'école municipale de musique/théâtre/espace danse « Claudine COLLART » - accompagnateur(s) de musique – fixation des vacances – jury d'examen – fixation des vacances

Délibération suivante qui concerne les examens de fin d'année de l'école municipale nous sommes page 107. Avec des accompagnateurs de musique pour la fixation des vacances pour les accompagnateurs de musique et les jurys d'examen. Donc c'est une délibération qui vise là aussi à toiletter le cadre défini des interventions. Nous avons 2 délibérations du 30 mars 2010 qui avaient procédé à la fixation des modalités de recours à ces intervenants donc ils sont recrutés dans le cadre des évaluations de fin d'année, soit pour une répétition avant d'examen ou soit pour intervenir au sein des jurys d'examen. Donc ces tâches précises pour lesquelles les intervenants sont recrutés ne correspondent pas au sens des statuts, à un besoin permanent et continu de la collectivité. Et donc il convient de les rémunérer à la prestation en fixant un taux de vacation dont le nombre total pour les accompagnateurs de musique peut être quantifié à 90 par an au maximum. Alors c'est le sens de la délibération page 109 où on vous propose d'abroger les deux délibérations précédentes du 30 mars 2010 et de supprimer toute autre délibération y afférente, de décider en son article 2 de faire appel à des vacataires pour des jurys de fin d'année des accompagnements musicaux, de fixer le taux horaire de la vacation à 16,41 euros sachant qu'il sera évidemment indexé sur l'évaluation du traitement de la fonction publique territoriale et de fixer à 90 heures maximum sur une période de 4 mois à compter du mois de mars. Et comme d'habitude on prélève les dépenses correspondantes au chapitre 12 du budget communal. Des questions ? Des remarques sur cette délibération là aussi technique. Pas de question ? Donc pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11- Création de 10 postes dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)

Dernière délibération au niveau des ressources humaines qui consiste en la création de 10 postes dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi. On dénommera CUI-CAE pour gagner un peu de temps. Donc on vous rappelle dans la note de synthèse et nous sommes donc à la page 111. Donc la collectivité doit autoriser, l'autorité territoriale, à mettre en œuvre le dispositif lié au recrutement des CUI-CAE lequel recrutement est défini par un décret du 25 novembre 2008. Donc la commune propose un CAE CUI aux personnes qui sont éligibles évidemment ce qui leur offre d'avantage de stabilité que des vacances mensuelles. Et ça offre en plus un accompagnement à l'emploi qui est confié à l'association IDEE. Donc ce sont des contrats de 6 mois renouvelables jusque 24 mois pour lesquels la Commune touche une aide qui est versée par l'état de 75 à 85% du smic sur une base de 20heures hebdomadaires. Donc le Conseil municipal en novembre 2014 a déjà autorisé l'autorité territoriale à mettre en œuvre ce dispositif lié au recrutement de CUI CAE et c'est un dispositif dont nous sommes très satisfaits. Il y a une vraie réussite de ce dispositif, qui procure des avantages sociaux aux employés, qui fournit des avantages financiers à la Commune puisqu'on le disait qu'elle a des remboursements de 75 à 85%. Et donc il est proposé de créer 10 postes supplémentaires pour des missions d'animation, administratif, technique. Et donc temps non complet à raison de 20 heures semaine. C'est le sens de la

délibération page 113. Donc, article 1, on ouvre 10 postes supplémentaires. Article 2, on en précise la durée, 6 mois renouvelable expressément dans la limite de 24 mois. Durée de travail 20 heures semaine, rémunération minimale sur la base smic horaire fois le nombre d'heures de travail. Et l'article 5 autorise le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires. Et l'article 6 rappelle le prélèvement des dépenses correspondantes sur le budget communal en son chapitre 012.

Des questions ? Des remarques ? Tout le monde est d'accord ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Donc adopté à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le point sur la délégation démocratie locale, vie des quartiers, dont le rapporteur sera Didier CARREZ. Et qui consiste en une délibération relative à la mise en place des conseils citoyens. Leur constitution et leur mission.

VI/ DEMOCRATIE LOCALE, VIE DES QUARTIERS

12 -Mise en place des conseils citoyens – constitution et mission

M. CARREZ : Bonsoir à tous. En effet les conseils citoyens, on l'a déjà évoqué même pris des délibérations sur cette question. Alors je vous rappelle que les conseils citoyens ont été créés par la loi sur la politique de la ville du 21 février 2014. Ce que l'on appelle couramment la loi LAMY du nom de son ministre à l'époque. Les objectifs sont la participation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. On a entamé et on a mis en place aussi des instances consultatives, à savoir les conseils de quartiers, les 8 conseils de quartiers dans la ville. Mais là, la loi sur la politique de la ville nous impose de mettre en place ces conseils citoyens. Alors, ce qui est demandé au conseil citoyen c'est de participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du contrat de ville. Alors c'est vrai que pour l'année 2016, nous avons voté toutes les actions concernant le contrat de ville. Donc là les conseils citoyens, n'auront pas à co rédiger ces actions, ces propositions, mais il leur restera à suivre la mise en œuvre et à les évaluer. Sachant qu'à partir de 2017, il y aura une co-rédaction, donc les membres des conseils citoyens, e conseil municipal, la CAD puisque le contrat de ville est pris en charge par la CAD. Ces actions ce sont des actions qui concernent l'emploi, le renouvellement urbain, la cohésion sociale, les valeurs de la République, la citoyenneté. Ce sont les grands axes qui ont été définis au niveau de la CAD et donc toutes les actions que nous aurons à proposer comme celles que nous avons proposées en 2016 doivent répondre à ces critères. Alors nous avons sur le territoire de la Commune, on l'a déjà indiqué, deux conseils citoyen. Un conseil citoyen que j'appellerai « communal », « municipal » qui concerne le quartier des Epis. En excluant je dirais, les pavillons, toute la zone pavillonnaire et puis un conseil citoyen « inter-communal » donc il s'agit du quartier du Bivouac qui forme un conseil citoyen avec le quartier de la Clochette de Douai, et le quartier Notre Dame de Waziers. Alors ce conseil citoyen, sera pris en charge je dirais, animé plus spécialement par la ville de Waziers mais toujours évidemment sous le contrôle si je puis dire de la CAD. Concernant le conseil citoyen des Epis, qui est donc piloté par la ville, il y a deux collèges qui forment ce conseil citoyen : un collège de 8 habitants et un collège de 2 représentants d'associations ou acteurs économiques. Et comme nous avons, dans notre rappel à candidature, quelques candidats supplémentaires, nous les avons mis en liste supplémentaire. Alors, la constitution de ce conseil citoyen se fait par tirage au sort. Nous avons procédé au tirage au sort afin que la constitution de ces conseils citoyens soit validée par Madame la Préfète à l'égalité des chances. Mais nous avons donc un ordre, sachant que la liste supplémentaire, ils viendront, ils feront partie de ces conseils. Donc voilà pour les Epis. Il y a les noms, je vous les donnerai si vous ne les avez pas ensuite. Pour ce qui concerne, le conseil citoyen intercommunal, donc pour chacun des trois quartiers, un collège de 4 habitants et un collège d'un représentant d'association ou d'acteur économique avec là aussi une liste supplémentaire. Alors, pour notamment le public qui est présent, je vous donne donc les noms des titulaires qui constituent le conseil citoyen des Epis à savoir : Alain DELILLE, Florian DEROO, Francine DORDAIN, Bernard LOQUET, Abdessamad Ouardani, Philippe RAINGEVAL, Roger RAOULT, Hwa Shik SHIN. Concernant les acteurs locaux dans ce conseil citoyen des Epis, en titulaire Jérôme HOUSIEAUX, Sandrine KUNZLI, alors Jérôme HOUSIEAUX représente le club de Prévention, et Sandrine KUNZLI, l'association Bien Vivre aux Couronnes, dont nous avons parlé. Et donc nous avons, les suppléants, à savoir; Monique DENOYELLE qui représente le foyer Jean Müller, Thérèse PERNOT qui représente la MJC mais qui a beaucoup

de participants venant des quartiers prioritaires. Et Valéry MAGREZ qui est présidente de l'APE du groupe scolaire Paulette Deblock. Concernant le conseil citoyen inter communal, alors que l'on appelle, désolé de la Clochette, Notre Dame, dont on aurait peut être aimé qu'il y ait un intitulé qui ne donne pas trop la primeur à une des trois villes. Alors nous avons en titulaire : Balaïd EL HAMRI, Lucien POULLE, Claude BOSSON, Serge BAQUET. Et le représentant associatif est Joël KRISKA qui représente l'association les Hauts de Sin. Et comme suppléant, nous avons Gilles HOUCK qui représente l'association Alcool Assistance. Alors si on délibère à nouveau aujourd'hui, c'est pour prendre acte donc de la constitution des deux conseils citoyens tels que je viens de vous les énoncer. Et d'approuver donc ce mode de désignation que je vous ai indiqué, à savoir le tirage au sort et donc aussi, sa composition. Voilà Monsieur le Maire.

M.le MAIRE : Merci. Merci Didier pour cette présentation détaillée. Donc effectivement il nous faut donc page 119, article 1 de la délibération prendre acte de la constitution de deux conseils citoyens, Didier les a détaillés, un communal sur les Epis, un intercommunal, sur les quartiers Bivouac pour Sin le Noble, la Clochette, Notre Dame avec Douai et Waziers. Et d'approuver, et on veut tellement que vous approuviez que l'on a mit de R a approuver, le mode de désignation et la composition des citoyens. Didier vous les a dit, conseil des Epis piloté par la ville, 8 habitants, 2 associations ou acteurs économiques. Waziers piloté par la ville de Waziers, composition pour les trois villes identiques, 4 habitants et une association ou un acteur économique. Et on vous précise que page 121, nous vous avons joint la composition de ces deux conseils citoyens. Et on vous explique article 3 qu'ils seront associés *a minima* pour consultation aux instances de pilotage du contrat de ville à l'échelle intercommunale. Et comité de pilotage et comité de suivi, thématique du contrat de ville. Et l'article 4, la même chose, association *a minima* pour consultation, aux programmes menés en lien avec la politique de la ville à Sin le Noble en matière d'emploi, renouvellement urbain et cadre de vie, cohésion sociale, valeurs de la République et citoyenneté. Et au projet avec le NPRU qui sont pilotés par la communauté d'agglomération du Douaisis. Pas de soucis je pense pour cette délibération ? Tout le monde est d'accord pour l'adopter? Donc un nouvel organe de démocratie participative cette fois ci dans le cadre de la politique de la ville sur les deux quartiers en géographie prioritaire de nos territoires. Donc adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

Et donc dernière délibération de cette soirée, dans le cadre de la délégation sports, dont le rapporteur sera Patrick ALLARD, sur une subvention exceptionnelle pour aider aux déplacements de 5 élèves qui sont qualifiés pour les championnats de France UNSS de boxe anglaise. Donc Patrick ALLARD a la parole.

ADOpte A L'UNANIMITE

VII/ SPORTS

13 - Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège Anatole France pour la participation aux frais de déplacement de 5 élèves engagés pour les championnats de France UNSS de boxe anglaise

M. ALLARD : Bonsoir, alors avant de passer au vote de la subvention concernant le championnat de boxe anglaise, je voudrais préciser que l'association sportive du collège a déjà dû décliner en début d'année scolaire sa participation pour les championnats de France de Karaté, faute de moyen. Ce qui serait dommage c'est que les 2 élèves qui étaient qualifiés pour le championnat de France de Karaté avaient toutes les deux une chance d'être championnes de France UNSS. D'ailleurs vous les connaissez presque toutes. Ce sont les sœurs Sombé qui sont, l'une d'elle est championne de France de Karaté en fédération française.

M. le MAIRE : Et elles ont gagné la coupe de France ce weekend si mes infos sont bonnes.

M. ALLARD : Alors tes infos sont bonnes, elles ont remporté toutes les deux dans les catégories très différentes, le combiné de la coupe de France de Karaté. Combiné c'est-à-dire que c'est égal, c'est en technique combat. Ce qui prouve le côté complémentaire de la discipline. Mais aujourd'hui ce sont 5 jeunes Sinois qui sont qualifiés pour le championnat de France mais de boxe anglaise cette fois-ci et le championnat se déroulera à Bourgoin-Jallieu. Le montant de ce déplacement il est d'environ 1 700 euros. Et encore une fois, s'il n'y a pas d'aides des uns et des autres, ces jeunes ne pourront pas participer au championnat de France

de boxe anglaise. Parmi ces 5 participants, il faut que noter quand même qu'il y a deux filles en boxe anglaise, ce n'est pas courant. Alors, je vous ai parlé du coût total, il faut savoir que le foyer socio-éducatif et l'OMS ont été également sollicités au même titre que la ville, que l'association sportive du collège bénéficie d'une subvention annuelle de fonctionnement de 250 euros. Et il vous est proposé d'accorder une subvention à titre exceptionnel de 250 euros pour pouvoir participer à ces championnats de France de boxe anglaise.

M. le MAIRE : Des questions ? Des remarques ? Oui Madame BRIDOUX ?

Mme. BRIDOUX : Quand nous avons voté les subventions je pense que eux ne l'avaient pas fait leur demande et donc, il serait peut être bien qu'ils la fassent et puis que l'on puisse les subventionner.

M. le MAIRE : Donc effectivement, je pense qu'il y a eu un changement dans l'équipe éducative qui n'avait pas déposé de dossier, qui n'était pas au courant. Donc ils ont rencontré l'adjoint aux sports et donc, ils vont déposer, ils ont déposés et dans un prochain Conseil municipal on proposera effectivement de leur accorder une subvention parce que c'est un changement d'équipe éducative et qu'ils sont fort dépourvus et l'équipe éducative se démène pour essayer de les emmener dans des compétitions, de favoriser la pratique du sport mais bon c'est un nouveau président, un nouvel enseignant donc il n'était pas au courant. Il a rencontré l'adjoint aux sports, enfin Patrick peut en parler.

M.ALLARD : Oui, c'est un nouveau professeur d'EPS qui est arrivé qui a pris en main l'association, mais bon on lui a pas précisé qu'il y avait un dossier de demande de subvention de fonctionnement, il faut le déposer au niveau de l'OMS donc ça a été fait, on en parle à la prochaine commission. Et je voulais préciser aussi c'est que au niveau de l'établissement scolaire, la fédération UNSS impose une cotisation. On dit voilà vous versez 2 000 euros parce que vous avez 1 000 élèves. Sauf que même si vous n'avez pas le nombre d'adhérents vous payez quand même la cotisation par rapport à la représentation du collège. Et ça, ça gêne pas mal d'établissement que bien souvent le quota d'élèves qui adhère à l'association sportive n'est pas à la hauteur de la cotisation qui est versée. Donc ça met encore un peu de pression sur l'association sportive.

M. le MAIRE : Merci de ces précisions, donc effectivement on délibèrera prochainement sur l'octroi d'une subvention de fonctionnement mais là on est passé, puisque vous avez vu les dates, c'est aujourd'hui demain et après demain, donc on les a aussi envoyés vers l'OMS qui devra aussi participer, le FSE du collège donc ça devrait. Voilà. Oui Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : C'est moi qui avais rencontré le professeur de sport enfin téléphoniquement, et je lui avait donc conseillé de venir voir Patrick. Ils auront aussi le coup de pouce des conseillers départementaux sauf que nous notre budget n'étant pas voté, il ne le sera que le 12 avril, plus après les délais pour les subventions. Donc c'était impossible d'avoir quelque chose avant.

M.le MAIRE : Parfait, comme quoi effectivement c'est bien que l'on soit toujours en communication comme on le fait quand on s'envoie des textos ou que l'on se téléphone. Je lance également à l'ensemble des élus, mais effectivement qu'il peut il y avoir des passerelles d'un sens ou dans l'autre c'est intéressant de se les renvoyer au profit, au bénéfice de la population et là en plus c'est 5 enfants de Sin le Noble qui vont vivre un bel événement, qui vont aller à un championnat de France, une belle aventure collective, sportive. Donc et qui je l'espère ramèneront un titre de champion de France à Sin le Noble supplémentaire et que l'on pourra les mettre à l'honneur prochainement. Pas d'autres questions ou remarques ? Donc je vous propose d'adopter cette délibération ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Donc adopté à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

Je vous remercie de votre présence, de la qualité des débats. Et je vous souhaite une bonne soirée, et à bientôt.